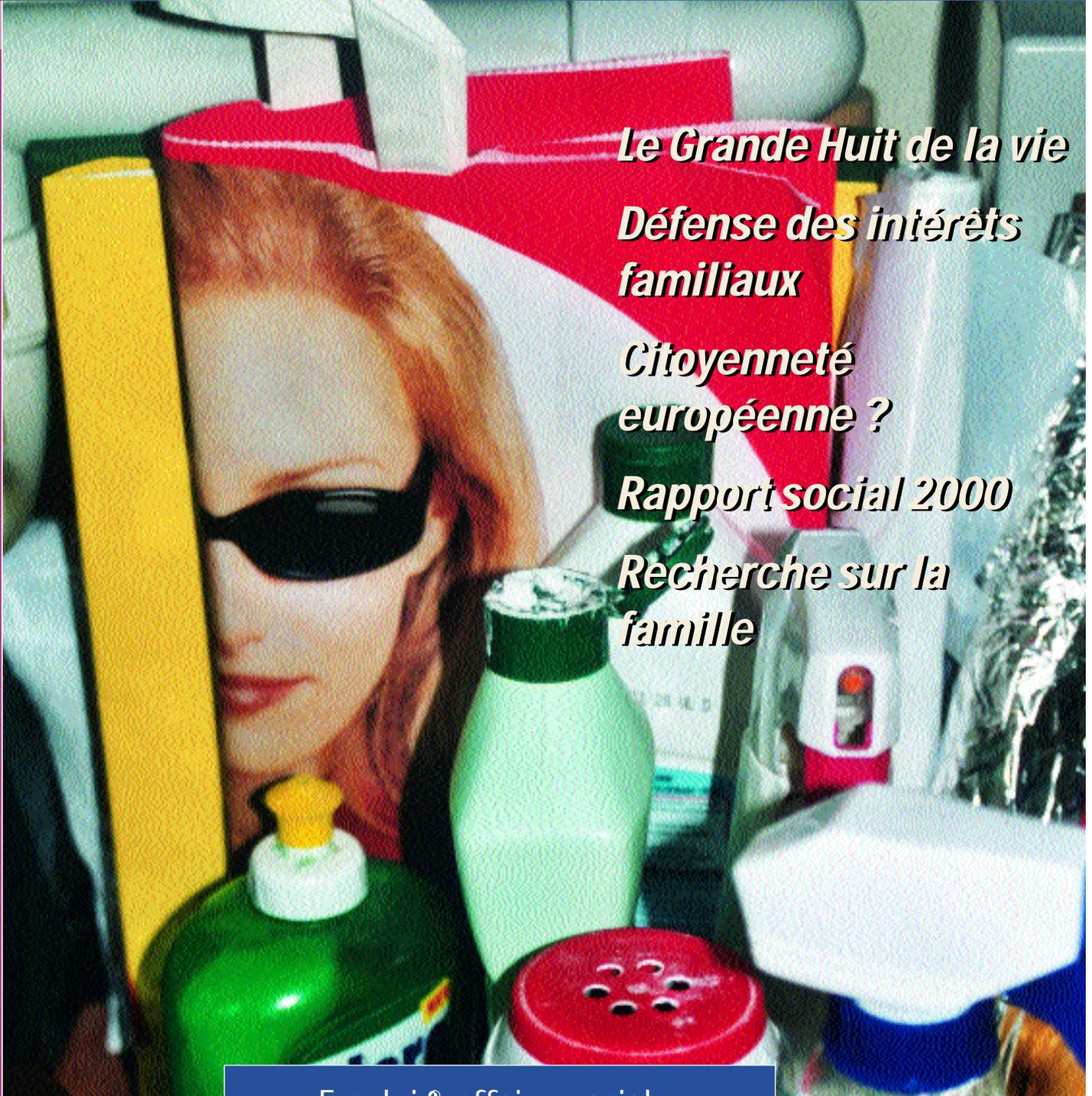


Family Observer

Observatoire européen pour les

Affaires familiales

Protection sociale & actions sociales



Le Grande Huit de la vie

Défense des intérêts familiaux

Citoyenneté européenne ?

Rapport social 2000

Recherche sur la famille

Emploi & affaires sociales



Commission européenne



Les dernières décennies ont été marquées par une évolution accélérée sur le plan tant économique et technologique que sociétal. Aujourd'hui plus que jamais, il est généralement admis qu'il existe de nombreuses interactions entre ces secteurs. Or, nous devons garantir que les développements positifs, tels que les innovations révolutionnaires dans le domaine de l'information, seront exploités au mieux à l'avenir et ne contribueront pas à créer des tensions dans la société dans laquelle nous vivons.

Sous le titre « L'emploi, les réformes économiques et la cohésion sociale – pour une Europe de l'innovation et de la connaissance », le Sommet extraordinaire de Lisbonne a marqué une étape décisive en ce qui concerne la reconnaissance du rôle de la politique sociale dans la stratégie de l'Union européenne. En faisant de la cohésion sociale un élément essentiel de la stratégie européenne de venir, le Sommet de Lisbonne a

réaffirmé à l'intention des citoyennes et des citoyens européens l'engagement fondamental de l'Union pour l'insertion sociale et la cohésion sociale.

En fait, au cours de ces dix dernières années, nous avons vu se dégager un certain nombre d'enjeux sociaux d'importance. La population européenne vieillit. A travers toute l'Europe, les femmes ont désormais un rôle nouveau à jouer dans l'économie et dans la société. Un niveau de formation plus élevé et un changement d'attitude font que les taux d'emploi des femmes et des hommes se rapprochent. Entre 1988 et 1998, ils sont passés pour les femmes de 45 % à 51 % de la population active alors que pour cette même période on constatait pour les hommes un recul du taux de l'emploi de 74 % à 71 %. A l'échelon européen, il est probable que la part des femmes dans la population active ne cessera pas d'augmenter. Pourtant, les femmes continuent à avoir des problèmes, en particulier en ce qui concerne l'égalité d'accès au marché du travail ou la conciliation de la vie familiale et professionnelle.

Même si le style de vie a beaucoup changé, ce serait une grosse erreur de croire qu'aujourd'hui le rôle de la famille est en déclin. Les tendances de l'évolution sociale prouvent exactement le contraire. Avec l'augmentation de l'espérance de vie, il n'est pas rare que trois ou

quatre générations vivent côte à côte et le vieillissement démographique croissant ne fera que renforcer cette tendance. Par ailleurs, les dernières statistiques sur la famille montrent qu'aujourd'hui les jeunes restent beaucoup plus longtemps chez leurs parents. Enfin, il ressort d'une étude récente effectuée dans plusieurs Etats membres de l'UE que les problèmes existant dans l'environnement familial dans lequel les enfants grandissent pourraient être, en liaison avec le chômage des jeunes, une des principales causes de la délinquance et de la criminalité juvénile.

Tout ceci montre que la famille conservera à l'avenir un rôle éminent dans notre société. Je suis persuadée qu'après la réunion extraordinaire du Conseil européen de Lisbonne, il sera plus facile de faire avancer le débat sur tous les aspects de la cohésion sociale et de l'insertion sociale, y compris les tendances démographiques et les affaires familiales. L'Union européenne joue un rôle éminent lorsqu'il s'agit d'identifier les points communs et les différences de réactions des Etats membres en présence de ces changements. Elle pourra continuer à stimuler le débat sur les affaires familiales au niveau européen, en encourageant les Etats membres à partager leur expérience et mettre leurs informations en commun, dans le respect du principe de subsidiarité. En



Depuis janvier 2000, j'ai le plaisir d'assumer les fonctions de président de l'équipe de coordination de l'Observatoire européen pour les Affaires familiales. Cette institution a pour tâche d'observer l'évolution de la famille en Europe ; elle occupe donc une place éminente dans le système européen d'information dans le secteur social. L'Observatoire s'acquitte de la vaste mission qui lui est confiée par différents moyens. Le monitoring a chaque année un domaine prioritaire. Cette année, il s'agit de l'évolution de la fécondité à laquelle était consacré le dernier *Family Observer*. En 2001, l'Observatoire s'intéressera plus particulièrement à la qualité de la vie et aux

constituant un plateau d'échange de vues, d'expériences et d'idées entre les Etats membres sur les problèmes démographiques et les affaires familiales, *Family Observer* est appelé à apporter une contri-

Family Observer est une publication de l'Observatoire européen pour les Affaires familiales qui a été chargée par la Commission européenne de la production de ce magazine dans le cadre de la série de publications « Emploi et Affaires sociales ».

Le contenu de la présente publication ne reflète pas nécessairement l'avis ou la position de la Direction générale « Emploi et Affaires sociales » de la Commission européenne. Etant donné qu'une formulation neutre du point de vue du genre nuit à la lisibilité et à la compréhension du texte, toutes les formulations ne tenant pas spécifiquement compte des deux genres doivent s'entendre comme neutres du point de vue du genre.

Family Observer est édité en allemand, en anglais et en français. Reproduction autorisée – sauf à des fins commerciales – moyennant mention de la source. Pour de plus amples informations sur l'Observatoire, visitez notre site : http://europa.eu.int/comm/employment_social/family/observatory/home.html

Conception : Irene M. Kernthaler, Rédaction : Irene M. Kernthaler, Sylvia Trnka avec la collaboration de Robert Bergknapp, Institut autrichien de recherche sur la famille, Gonzagagasse 19/8, 1010 Vienne, Autriche • Conception graphique : Rudolf Heller, Edith Vosta, Ingrid Binder • Illustrations : Christine S. Prantauer • Traduction : Eva Holzmaier-Ronge, Gertrude Maurer, Gertrud Mayerhofer, Andrée Pazmandy, Sylvia Trnka • Révision des textes anglais : Suzanna Stephens

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur Internet via le serveur Europa (<http://europa.eu.int>).

Si vous souhaitez recevoir le bulletin d'information électronique « ESmall » de la direction générale « Emploi et Affaires sociales » de la Commission européenne, veuillez envoyer un courrier électronique à l'adresse suivante : empl-esmail@cec.eu.int – le bulletin d'information paraît régulièrement en allemand, anglais et français.

Luxembourg : Office des publications officielles des Communautés européennes, 2000
© Communautés européennes, 2000, Reproduction autorisée moyennant mention de la source

Printed in Belgium

différentes formes de la famille dans le but de fournir à la Commission européenne des informations sur l'évolution dans le domaine spécifique de la famille et des couples sous l'aspect des rapports entre les deux sexes et entre les générations. Mais il importe aussi d'informer le grand public des résultats de ces travaux. C'est ce que font le site Internet de l'Observatoire (http://europa.eu.int/comm/employment_social/family/observatory/home.html) et *Family Observer* que vous avez entre les mains. Nous espérons qu'en apportant une contribution à la politique orientée sur la connaissance en Europe, l'Observatoire contribuera en même temps à enrichir le débat public sur la famille dans la société.

Rudolf Richter
Président de l'Institut autrichien de recherche sur la famille
Président de l'Observatoire européen pour les Affaires familiales

bution remarquable à la réalisation de cet objectif.

Gabrielle Clotuche
Directrice de la politique sociale,
DG Emploi et Affaires sociales,
Commission européenne

Présidence portugaise de l'Union européenne

En mai 2000 s'est déroulée, dans le cadre de la présidence portugaise de l'Union européenne, la conférence européenne « Maternité, paternité et articulation de la vie professionnelle et familiale ». En voici, en bref, les points essentiels :

- La participation équilibrée des hommes et des femmes aux activités professionnelles et à la vie familiale est une condition fondamentale de l'égalité entre les femmes et les hommes.
- La maternité qui joue un rôle éminent dans la société ne doit pas conduire à la discrimination des femmes dans l'univers du travail et de l'emploi.
- Le temps investi en travaux rémunérés et non rémunérés doit être approximativement le même pour les hommes que pour les femmes.
- Tant que le poids des tâches familiales pèsera principalement sur la femme, il ne pourra pas y avoir de véritable égalité de droits entre les femmes et les hommes dans le monde du travail.
- Précisément dans ce domaine, les différences culturelles sont profondément enracinées et il faudra rechercher des solutions adaptées aux réalités des divers pays.
- Les législations tant nationales qu'euro-péenne devront tenir

compte de la nécessité de concilier vie professionnelle et familiale sans discrimination en fonction du sexe, et créer des conditions permettant aux pères de participer de plus en plus à la vie familiale. Le congé de paternité joue un rôle important à cet égard.

- Dans le contexte du droit communautaire, le Traité d'Amsterdam exigeait déjà la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et prévoyait de nouveaux instruments susceptibles de concrétiser une plus grande participation des pères aux tâches familiales et une plus grande participation des mères à la vie professionnelle, ce pour quoi les articles 2, 3, 137 et 141 créent les bases juridiques.
- Les avantages d'une meilleure articulation de la vie familiale et professionnelle :
 - Création de nouveaux emplois pour l'accueil des enfants et des personnes âgées ainsi que d'autres personnes à charge ;
 - conditions de travail dans les entreprises plus attractives pour les salariés, augmentant la productivité et réduisant l'absentéisme.

Maria do Céu Cunha Reso
Présidente de la CITE
(Commission pour l'égalité dans le travail et l'emploi)

Sommaire

Monitoring:

La famille sur le Grand Huit de la vie	4
Déclaration d'impact familial	8

Défense des intérêts familiaux:

Les associations familiales et leur rôle dans la définition de l'action publique en Europe	14
--	----

Egalité des chances:

Citoyenneté européenne?	22
-------------------------	----

Rapport social 2000:

Physionomie sociale de l'Europe	32
---------------------------------	----

Flashes:

La recherche sur la famille en Europe	41
Belgique	41
Danemark	42
Finlande	42
Allemagne	42
Portugal	43

Chère lectrice, cher lecteur,

A première vue, la deuxième livraison du *Family Observer*, le magazine de l'Observatoire européen pour les Affaires familiales, ne ressemble pas au premier numéro. La couverture n'est pas verte mais « mauve ». Ceci pour signaler que l'Observatoire relève désormais du service E/1 de la DG Emploi et Affaires sociales, sous la direction de Paolo Bachielli. Différents changements sont aussi intervenus au sein de l'Observatoire : Rudolf Richter (professeur à l'Université de Vienne et président de l'Institut autrichien de recherche sur la famille) assume la présidence depuis le début de l'année. La Grèce et la Suède ont de nouveaux experts nationaux : Christos Bagavos (Université Panteion, Athènes) et Eva Bernhardt (Université de Stockholm).

Nous tenons à exprimer ici tous nos remerciements à leurs prédécesseurs, Helmut Wintersberger, Loukia Moussourou et Ulla Björnberg, pour leur

collaboration efficace et leurs articles du plus haut intérêt.

C'est de nouveau à la jeune artiste tyrolienne Christine S. Prantauer que nous avons confié l'iconographie de ce numéro. Cette fois, elle nous montre la femme au quotidien : les tâches qui se répètent chaque jour, comme les courses, la vaisselle, semblent tellement naturelles qu'on ne pense jamais à les documenter. C'est peut-être une des raisons pour lesquelles elles ne comptent généralement pas comme travail ...

Au début de l'année 2000, la Commission européenne a publié pour la première fois un vaste rapport sur la situation sociale en Europe. Elle rédigera désormais tous les ans un tel rapport. L'Observatoire européen pour les Affaires familiales a été largement associé à la préparation du chapitre sur la famille. Vous trouverez des extraits du rapport 2000 à la page 32.

Nous vous souhaitons beaucoup de plaisir à lire ce magazine.
Irene M. Kernthaler et Sylvia Trnka

La famille sur le Grand Huit de la vie

Indicateurs familiaux

Quelles sont les mesures politiques ayant une incidence sur les familles ? Comment peut-on mesurer l'impact des lois sur la famille ? Un rapport sur les débuts du monitoring d'impact familial

Peter Cuyvers et Gabriel Kiely

Les politiques ne pourraient qu'être déçus si leurs actions n'avaient pas un impact quelconque sur les individus et les organisations – autrement dit sur la société.

Cette hypothèse fondamentale, rarement formulée, se voit confirmée par de nombreuses études s'occupant de l'impact de mesures politiques sur des problèmes tels que l'environnement ou l'émancipation. Généralement confiants en leur capacité d'influencer les choses, les politiques sont le plus souvent persuadés que, dans le cas des familles, il se trouvent en présence d'un groupe

cible faible. Ce qui n'est pas le cas si l'on considère un champ d'action plus vaste. En effet, ni les politiques qui prennent des mesures pour soutenir l'économie ou les forces vives d'un pays, ni le ministre de l'intérieur ou le ministre des affaires étrangères, et encore moins le ministre de la défense ne peuvent considérer leur groupe-cible comme étant faible ou en voie de disparition.

Ceci veut-il dire que les gouvernements n'ont nullement besoin de se préoccuper de la famille ou de l'incidence de leur politique sur la famille ? Tout au contraire ! La famille se meut dans un environnement façonné par

de nombreux acteurs, le gouvernement – ou l'Etat – jouant à cet égard un rôle important. La création d'une infrastructure pour toutes les familles et le soutien à apporter aux familles à faibles revenus ont toujours fait partie des préoccupations de l'Etat. Des actions politiques telles que le passage de l'armée de métier à l'armée reposant sur le service militaire (ou l'inverse), la fixation d'un âge minimum pour la scolarisation ou l'adoption de lois reconnaissant aux femmes et aux hommes le droit à un salaire égal ont naturellement un énorme impact. Pourtant, lorsqu'il est question d'impact et d'efficacité au niveau de la famille, on pense générale-





ment à des programmes plus manifestes et plus visibles s'adressant aux familles aux prises avec un problème précis.

Historique

Dans l'Europe de l'entre-deux-guerres, la politique familiale est peu à peu devenue un élément essentiel de la politique des gouvernements. Elle avait en priorité pour but de

répondre aux besoins des salariés et de les aider à nourrir leur famille. Dans quelques pays (comme la Belgique, la France ou la Suède) on s'inquiétait aussi du recul de la natalité ou tout au moins on souhaitait la voir progresser. D'autres pays, par contre, (comme les Pays-Bas) estimaient que l'Etat n'avait pas à s'immiscer dans la sphère privée de la famille.

Après la Seconde Guerre mondiale, la famille suscita une nouvelle vague d'intérêt se concentrant alors sur l'éducation et le fonctionnement de la famille. L'Autriche, la Belgique, la République fédérale d'Allemagne et le Luxembourg se dotèrent de ministères de la

famille. Dans des pays tels que l'Espagne ou le Portugal, une direction ou un service gouvernemental spécial s'occupaient des questions familiales.

Ce sont évidemment les pays ayant un ministère de la famille, comme l'Autriche et aussi d'ailleurs la République démocratique allemande, qui furent les premiers (et jusqu'ici les seuls) à publier régulièrement un rapport sur la famille (RDA : tous les 5 ans ; Autriche : tous les 10 ans). Mais d'autres pays aussi observaient la situation des familles. Ainsi, le *Centro Internazionale Studi Famiglia* publiait tous les deux ans un

rapport sur la situation en Italie, ne se contentant pas de reproduire des chiffres mais analysant la situation en profondeur. Certes de nombreux autres pays produisent également des rapports sur l'évolution de la famille et des questions connexes telles que démographie, revenus ou éducation, mais ces publications n'ont pas jusqu'ici valeur de rapports nationaux. Ces dix dernières années, le débat sur l'égalité des chances pour les femmes, une nouvelle prise de conscience de la maltraitance des enfants ainsi que la persistance de la pauvreté frappant les familles en dépit des vastes systèmes mis en place par l'Etat providence, amènent les gouvernements à intensifier leur activité. Ceci vaut entre autres pour la discussion des « valeurs représentées par la famille » en général. Ce sont les USA qui, les premiers, ont pris l'initiative de remplacer les rapports sur la famille par une analyse d'impact familial (*Family Impact Analysis*). En Europe, l'Observatoire européen pour les politiques familiales nationales, créé en 1989, était entre autres chargé d'évaluer l'impact des mesures politiques sur la famille. Ces dernières années, l'observation de l'impact familial des mesures est une idée qui ne cesse de gagner du terrain.

A l'échelon gouvernemental, on se montre de plus en plus attentif à la « dimension familiale » et l'on souhaite être mieux informé sur les interactions entre politique et évolution des familles. Pour le moment, la somme de savoir théorique dont on dispose en matière d'analyse d'impact familial n'est pas très

impressionnante et l'expérience pratique ne va pas encore bien loin. Etant donné les multiples dimensions de la politique familiale et la complexité de la famille dans son ensemble, il ne fait aucun doute que cette évaluation est loin d'être facile.

Un modèle pour le monitoring d'impact familial

Cet article décrit les débuts du projet *Family Impact Monitor* conduit par le Conseil néerlandais de la famille et le Centre belge d'études de la population et de la famille. Le point de départ de ce projet a été une conférence internationale d'experts organisée en 1995 par Wilfried Dumon à Louvain. Un tableau des méthodes d'analyse d'impact existantes a montré que l'on se basait principalement sur la distinction « subjectif/objectif ». Le cas de l'Irlande (voir encadré) constitue un exemple d'appréciation subjective tandis que la transposition d'expériences réelles dans certaines régions correspond à la méthode objective.

L'UE a accordé une subvention pour le développement d'un modèle généralement utilisable. Ce modèle qui tient compte des différents aspects du processus de passage

« du politique à la famille » prévoit également un système de retour d'information devant fournir des références claires (indices) pour la politique familiale. Ce à quoi viennent encore s'ajouter deux critères d'importance majeure. Le premier concerne la question des « valeurs ». Toute politique gouvernementale repose sur des valeurs précises et une idée déterminée du fonctionnement de la société. Précisément dans le cas de la famille, les divergences de vues politiques reposent souvent sur des différences de jugements de valeurs. On doit tenir compte de ces différences dans l'appréciation de l'impact des mesures politiques et la méthode d'évaluation indiquée doit être objective et scientifiquement correcte. Le second critère concerne le rapport entre gouvernement et famille. Ce rapport n'est pas à sens unique mais représente une interaction : aucun des deux éléments – pas plus la famille que la politique – ne peut être considéré exclusivement comme récepteur passif d'influences externes.

Valeurs et définitions : les débuts cachés de la politique familiale

Une étude bibliographique qui avait précédé le projet montrait que le processus de développement et de transposition d'une politique familiale se déroulait en trois étapes. Pour tous les auteurs, la première étape consistait à se mettre d'accord sur un système donné de valeurs concernant la famille. La seconde étape, qui comprend elle-même plusieurs phases, est celle de la mise en place de mesures spécifiques. Il existe un étroit rapport entre le système de valeurs, d'une part, et les enjeux – à savoir quels groupes justifient un soutien et quelles mesures politiques constituent des actions justifiées – d'autre part. C'est à ce moment qu'il faut définir les « objectifs » avant de pouvoir passer au troisième stade : la transposition dans une action politique spécifique (p.ex. une nouvelle loi ou une campagne d'information). Ceci dit, le débat politique sur les enjeux, les objectifs et les actions concrètes est souvent « vaseux » parce que la première étape – la définition des valeurs que représente la famille – est restée en suspens.

Il est rare que soit conduit un débat ouvert sur les valeurs que représente la famille ; par contre, on discute souvent sur la définition de la famille. Dans son discours devant l'assemblée générale de l'ONU au début de l'Année internationale de la Famille, en 1994, le secrétaire général déclarait que l'on n'avait

La naissance du monitoring de l'impact familial Trois exemples

En Belgique le ministre flamand de la famille avait déjà rappelé en 1996 l'utilité d'une analyse de l'impact familial. Ses successeurs prirent l'habitude de joindre à chaque initiative gouvernementale importante un « rapport concernant son impact sur les enfants ».

Aux Pays-Bas, le gouvernement demande en 1996 qu'un « rapport de signalisation » sur l'évolution de la famille soit présenté tous les deux ans. Ce rapport est commandé par le Parlement en 1997 et 1999.

En Irlande, la Commission de la famille recommande en 1998 une approche diversifiée, entièrement nouvelle, pour l'évaluation de l'impact familial : premièrement, les propositions du gouvernement devront être complétées d'une « déclaration d'impact familial » dans un memorandum explicatif joint obligatoirement à chaque projet de loi. Deuxièmement, toutes les activités des autorités centrales, régionales et locales devront être évaluées à l'aide d'une analyse d'impact. En d'autres termes, elles devront être appréciées en fonction d'un certain nombre de principes-clés applicables à toutes les mesures politiques. Bien que ces propositions n'aient pas encore été transposées, elles sont inscrites au programme de tous les grands partis politiques du pays.

pas essayé (ou plus exactement que l'on avait essayé sans succès) de trouver une définition de la « famille » valable à l'échelle mondiale. On s'est contenté d'une métaphore intéressante : la famille a été définie comme la plus petite démocratie au cœur de la société. Il s'agit là d'une déclaration politique d'une remarquable importance, car elle met clairement en valeur les droits des différents membres de la famille et la tendance sociologique du XX^e siècle, l'individualisation. Dans son analyse des tendances de la politique familiale dans les Etats membres de l'UE, Wilfried Dumon montre que le centre de gravité s'est déplacé du lien entre les conjoints vers la situation des enfants. Ainsi, aux Pays-Bas, le débat politique récent sur la politique familiale et un ministère de la famille (ou sur leur inexistence) a-t-il fait ressortir le problème de la définition. Le gouvernement néerlandais a accepté une nouvelle définition se concentrant sur la position des enfants : *une famille est une unité constituée d'un ou plusieurs adultes, ayant la responsabilité des tâches de garde et de soins à l'égard d'un ou de plusieurs enfants*. L'opposition démocrate-chrétienne proposait, elle, la définition suivante : *toute unité dans laquelle un adulte assume une responsabilité à long terme pour un autre adulte et/ou s'est chargé des tâches de garde et de soins à l'égard des enfants*. Ce qui est



pendamment du nombre, du sexe ou du statut formel des partenaires. Troisièmement, on peut éviter les débats idéologiques en se concentrant sur des « unités » ou des ménages, p.ex. en se basant sur le fait empirique que des

Alfred Kahn distinguent entre politique familiale « explicite » et « implicite ». La première comprend les activités du gouvernement considérées officiellement comme orientées sur la famille et censées avoir un impact sur la famille. La politique familiale implicite recouvre de nombreuses autres mesures dont on peut attendre ou prévoir un impact sur la famille mais qui ne sont pas expressément désignées comme telles. Certes, n'importe quelle mesure politique peut avoir une répercussion imprévue sur la famille. Une analyse d'impact familial devrait donc en fait tenir compte de toutes les activités de l'Etat, chose évidemment irréalisable.

« ONU: La famille est la plus petite démocratie au cœur de la société »

intéressant ici, ce n'est pas l'évolution du débat (les démocrates-chrétiens ont accepté la définition du gouvernement), mais le fait qu'il existe parallèlement des définitions de la famille se basant sur des rapports de couple ou des rapports de parents.

La comparaison bibliographique effectuée au début du projet de monitoring, a fait ressortir différentes conceptions de la famille. Nous avons d'abord la famille (nucléaire) « classique », reposant sur le mariage. Ensuite nous avons des définitions « modernes » de la famille, se concentrant sur les enfants, indé-

individus partagent un appartement et un budget. On peut aller plus loin en mettant l'accent sur l'individu considéré en tant que tel, indépendamment du lieu où il habite. Enfin, il existe encore des définitions reposant sur l'idée de « réseaux » dans la société, tant dans une optique moderne (amis) que selon une conception classique (famille).

Activités politiques

Dans leur ouvrage standard sur la politique familiale dans les pays occidentaux, les experts américains Sheila Kamerman et

Au début du projet de monitoring, nous avons inventorié toutes les activités politiques réalisées en Belgique dans le domaine juridique pendant une période de cinq ans. La liste obtenue référençait 3.500 activités juridiques (soit 700 par an ou deux par jour), à l'exclusion des activités ne nécessitant pas de modification des textes ou de décision spéciale au plus haut niveau. Il apparut donc indispensable de faire une sélection en classant les activités en fonction du plus fort impact escompté. On peut à cet effet avoir recours p. ex. à des commissions d'experts se mettant d'accord sur des sujets déterminés. Or, ceci présente deux risques majeurs. Le premier est le processus de sélection : en

particulier lorsque le choix est effectué en étroite collaboration avec des services nationaux, les commissions d'experts ont tendance à se concentrer sur les actions politiques les plus explicites. Il ne reste alors généralement plus assez de temps ni d'argent

intervieweurs (une femme et un homme) pour discuter des différences relevées dans leurs réponses. Une étude approfondie de la façon dont sont réglés les rapports au sein du couple a montré que les activités de l'Etat ne devaient pas s'appuyer sur l'image de la

certain nombre de critères. C'est ce que nous avons appelé dans notre modèle la piste des « indicateurs familiaux ». Pour l'essentiel, ces indicateurs familiaux ont la même fonction que les indicateurs dans d'autres domaines, p.ex. dans l'économie. Toute une série d'indicateurs tels que le produit national brut, le taux d'inflation ou les indices boursiers comme le Dow Jones ou le Nikkei ont été adoptés sur la base d'un accord entre scientifiques et politiques. Ces indicateurs sont utilisés au niveau macrosociologique pour évaluer le succès ou l'échec d'activités économiques ou autres, p.ex. le système scolaire. Mais une chose est certaine : on ne

« Les différences de revenus au cours de la vie peuvent servir d'indice pour mesurer l'incidence de la politique familiale »

pour évaluer les répercussions dans tous les autres domaines. Le second problème est le manque de cohésion sur une longue période et l'absence de comparaisons internationales.

La voix de la famille

Lorsque, dans le cadre de notre projet de monitoring, nous avons commencé à étudier le microcosme que constitue la famille, nous avons constaté un fait étonnant : les enquêtes représentatives semblent être la plus mauvaise méthode pour montrer ce qui se passe au niveau de la famille. Elles constituent un instrument parfait pour les questions claires (Quel parti politique avez-vous élu ?). Mais elles sont inutilisables lorsqu'il s'agit de problèmes complexes tels que les interactions et les décisions au sein de la famille. L'exemple que nous prenons concerne un des principaux problèmes qui se posent aujourd'hui à la famille : la répartition des tâches entre la femme et l'homme. Avec le soutien financier du gouvernement néerlandais et de l'UE, nous avons donc mené une étude qualitative sur l'impact des interactions au sein de la famille (ou plus exactement à l'intérieur du couple) en ce qui concerne la planification familiale et la division du travail. Nous avons effectué un certain nombre d'« interviews de confrontation » pour voir quels sont les mécanismes qui jouent. Les deux partenaires devaient d'abord répondre à un questionnaire dans le cadre d'une enquête démographique. Puis ils participaient à un entretien avec deux

famille si souvent décrite dans les ouvrages sur le sujet, ou évoquée dans le débat politique, si l'on veut qu'elles atteignent leur but sur des questions telles que la répartition égale des tâches (ou l'augmentation du nombre des enfants). Elles doivent bien plutôt être basées sur les besoins réels des familles. Ainsi, les parents indiquaient-il que la possibilité donnée aux pères aussi bien qu'aux mères de rester au foyer pendant les années suivant la naissance d'un enfant seraient plus efficaces que l'offre en matière de garde des enfants pour réduire les taux de mères quittant le marché du travail. Cette partie du projet de monitoring montre que l'analyse au niveau gouvernemental est trop technocratique pour permettre de bien comprendre comment fonctionne une famille.

« Inflation familiale » ?

Jusqu'ici nous nous sommes concentrés sur le processus scientifique de la mesure et de l'analyse du champ de la politique familiale et sur la désignation des trois aspects-clés que nous devons connaître pour comprendre ce qui se passe. Ceci est certes très satisfaisant du point de vue scientifique, mais insuffisant encore sous l'angle de l'analyse d'impact. Nous avons besoin ici d'un mécanisme structurel de retour d'information pour les gouvernements et nous devons disposer de méthodes permettant d'étudier continûment l'évolution des familles sur la base d'un

On distingue en gros deux manières d'aborder le monitoring de l'impact familial qui, bien que différentes ne s'excluent pas mutuellement. La première approche repose sur une mesure scientifique de l'impact familial de dispositifs politiques dans le temps. Cette méthode est développée dans le projet *Family Impact Monitor* sous la direction de Peter Cuyvers du Conseil néerlandais de la famille. Elle est essentiellement basée sur une évaluation systématique des intentions du gouvernement en matière de politique familiale, des mesures effectivement prises ainsi que de leur impact sur la famille. La deuxième approche se concentre sur une évaluation de toutes les mesures et activités politiques du gouvernement avant leur transposition, considérées sous l'angle de leur impact probable sur la famille. Elle englobe aussi les dispositifs qui ne relèvent pas de la politique familiale. Cette méthode ressemble à la déclaration d'impact écologique nécessaire pour obtenir l'autorisation d'un projet. Elle impose aux autorités l'obligation de présenter une déclaration d'impact familial lorsqu'elles préparent un projet de loi ou mettent en place de nouveaux dispositifs pouvant avoir des répercussions directes ou indirectes sur la famille. En Irlande, la Commission de la famille

peut pas élaborer un indicateur fiable du jour au lendemain ; il ne suffit même pas de quelques années. Il doit se développer et prouver sa valeur pratique pour tous ceux qui sont concernés.

On pourrait citer comme autre exemple d'indice utile sur le plan politique les « différences de revenus au cours de la vie » entre les divers types de famille et d'autres ménages. Nous avons essayé de les évaluer sur la base de l'évolution moderne du curriculum dans la plupart des pays occidentaux. Nos constatations peuvent se résumer comme suit : la modernisation de la vie

raccourcit les phases de la vie des adultes pendant lesquelles les enfants vivent sous le même toit que leurs parents. Cette « vraie phase familiale » est précédée de périodes pendant lesquelles les jeunes vivent seuls ou (généralement) en couples. Puis vient une seconde phase de vie en couple lorsque les enfants ont quitté le foyer. Dans la plupart des cas, cette phase se prolonge longtemps après la retraite. La période pendant laquelle les enfants vivent chez leurs parents correspondant à une augmentation des charges (en termes financiers comme en termes de temps) et une réduction des chances, il existe une différence entre le

niveau de vie des parents et celui des non-parents. Reste à savoir de quel ordre de grandeur est-elle et comment évolue-t-elle.

Les études que nous avons effectuées au Pays-Bas montrent que de nombreux parents se plaignent de la différence considérable entre leur phase pré-parentale et la phase parentale. Par ailleurs, de nombreuses personnes âgées se font du souci parce que leurs petits-enfants grandissent dans des conditions de plus en plus stressantes con-

Déclaration d'impact familial : la situation en Irlande

recommandait dans son rapport final adressé au ministre de la famille en juillet 1998 d'adopter ces deux approches de mesure de l'impact familial de dispositifs et programmes politiques du gouvernement. Cette double approche apparaît clairement dans le texte de la recommandation par laquelle la Commission propose l'adoption d'une déclaration d'impact familial exposant clairement les conséquences de mesures, programmes et services destinés aux familles dans tous les domaines majeurs des activités de l'Etat, au niveau tant central que local. Cette partie de la recommandation concerne donc le monitoring après transposition d'une mesure. La deuxième partie de la recommandation concerne les déclarations d'impact familial avant la transposition d'une nouvelle mesure. La Commission demande, dans un premier temps, qu'une déclaration d'impact familial soit jointe à toutes les propositions présentées au gouvernement et soit inscrite au nombre des tâches incombant aux commissions de l'Oireachtas (Parlement).

La Commission ne décrit pas en détails le mécanisme nécessaire pour la mise en place de cette proposition mais donne néanmoins quelques indications importantes. Ainsi, les mesures politiques

devraient-elles être mesurées en fonction de principes-clés communs à toutes les mesures de politique familiale. La réalisation de cette recommandation expliciterait la partie de l'analyse d'impact familial concernant les valeurs dégagées dans le *Family Impact Monitor*. Elle permettrait de déterminer les critères à utiliser pour la mesure des répercussions des actions politiques sur la famille.

Concernant la déclaration d'impact, la Commission émet une suggestion pratique : cette déclaration devra faire partie du dossier publié qui accompagne un projet de loi. Il faudrait toutefois modifier en ce sens les règles de procédure pour les propositions présentées au gouvernement.

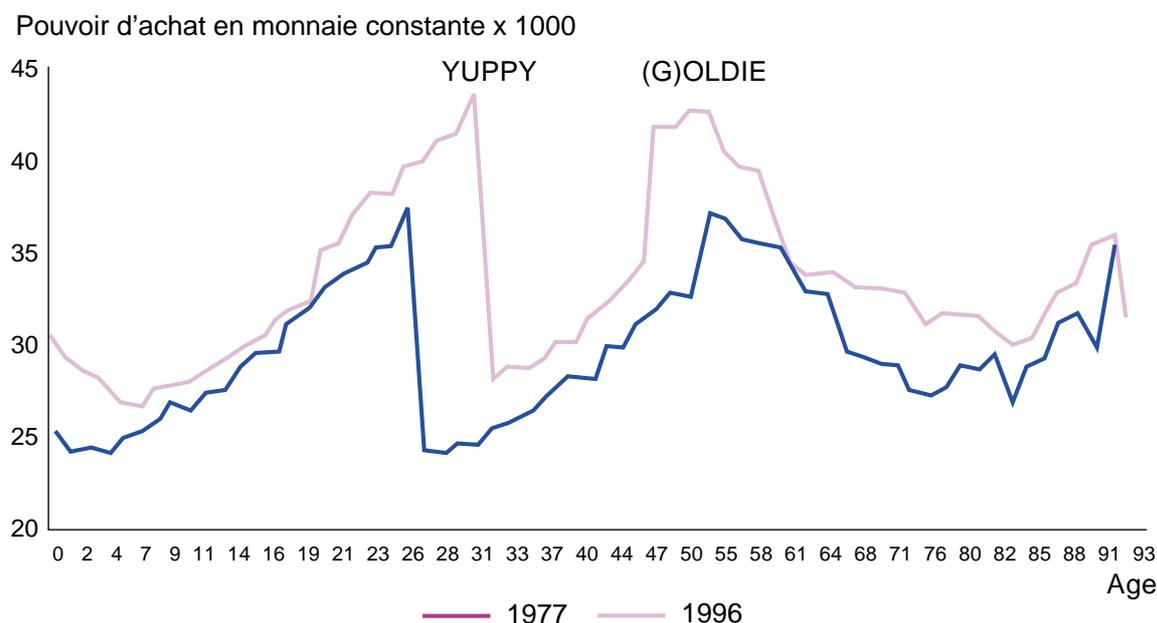
L'actuel gouvernement de coalition s'est engagé à adopter une procédure d'audit familial. Dans le programme commun du gouvernement *An Action Programme for the Millennium* (Programme d'action pour le millénaire) il est dit que la nouvelle priorité qu'est la famille sera placée au centre du processus de décision politique. Les mesures de politique sociale devront être examinées sous l'angle de leur impact sur la famille. Dans son manifeste *Irish Families in the Millennium* (Les familles irlandaises du millénaire) présenté avant les élections, le parti Fianna-Fail, par-

tenaire majeur du gouvernement de coalition, déclarait que le processus de décision devait tenir compte dès le départ des conséquences des dispositifs politiques pour la famille. Il déclare textuellement : « De même que nous proposons que toutes les mesures politiques soient examinées du point de vue de leur impact sur l'environnement, nous suggérons qu'elles soient également étudiées sous l'angle de leurs répercussions sur la famille. » Ceci témoigne d'un engagement clair en faveur d'un audit de la politique familiale.

La recommandation relative à l'audit de la politique familiale n'a pas encore été transposée et il n'existe pas pour l'instant de mécanismes de mise en œuvre. Le service des affaires familiales créé par le gouvernement pour étudier les résultats du rapport de la Commission envisage de recommander un audit de la politique familiale. Le débat public actuel sur les conséquences que les nouvelles initiatives du gouvernement en matière de politique du travail et de réformes fiscales pourront avoir pour la famille semble indiquer que l'évaluation de nouveaux dispositifs du point de vue de leur impact probable sur la famille a démarré. Il importe maintenant d'établir cette évaluation sur une base scientifique.

1 : Pouvoir d'achat au cours de la vie, aux Pays-Bas

Evolution du pouvoir d'achat sur un cycle de vie, en 1977 et 1996



Pouvoir d'achat en monnaie constante pour le groupe d'âge 0-100, en 1977 et 1996

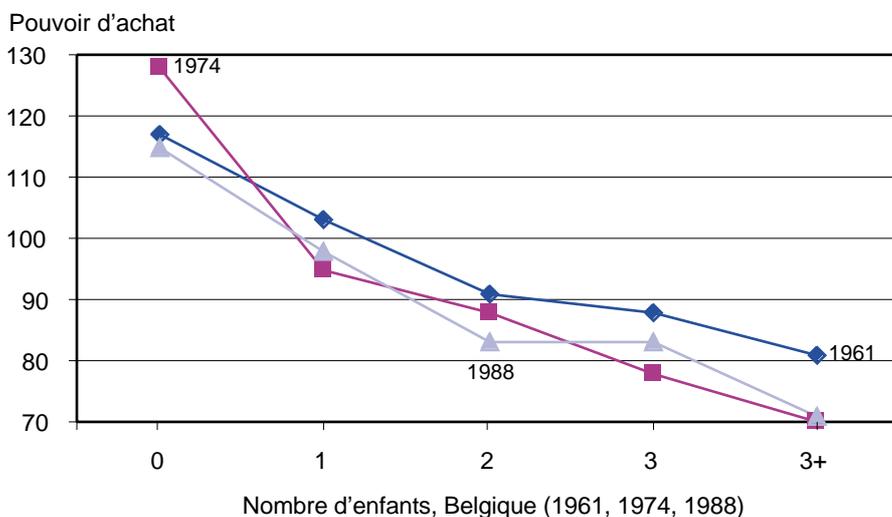
cernant la disponibilité de temps et d'argent. Une de nos images pour visualiser ce problème a été une révélation pour les politiques : le Grand Huit de la vie moderne sur lequel s'embarquent les parents qui doivent accepter de dévaler la pente.

des enfants, l'autre au moment où ils quittent le foyer des parents. Nous avons par ailleurs remplacé le revenu brut par le « pouvoir d'achat net ». Le pouvoir d'achat net se distingue sur deux points du revenu brut du

ménage : il est corrigé par différentes mesures d'aide de l'Etat – du type avantages fiscaux ou allocations familiales. Les familles se situent donc à un niveau plus élevé parce qu'elles bénéficient généralement d'allo-

La Fig. 1 montre pour les années 1977 et 1996 cette succession de montées et de descentes évoquant le Grand Huit. On observera que dans presque toutes les études les revenus des familles sont relativement élevés par rapport à ceux des autres ménages (personnes vivant seules). Ceci est dû à un certain nombre de facteurs. La plupart des personnes vivant seules sont des étudiants ou des retraités, autrement dit des groupes au début ou à la fin du cycle de vie moderne. Pour brosser un tableau correct de l'évolution des cycles de vie, nous avons ventilé les revenus par « groupes de mode de vie » en distinguant trois catégories : personnes vivant seules, couples sans enfants et familles avec enfants. Les groupes de mode de vie diffèrent largement en âge (plus de 60 % de couples pour les 25 et 55 ans, plus de 70 % de familles pour les 35 et 45 ans), on distingue deux moments critiques dans un cycle de vie moyen. Le premier correspond à la naissance

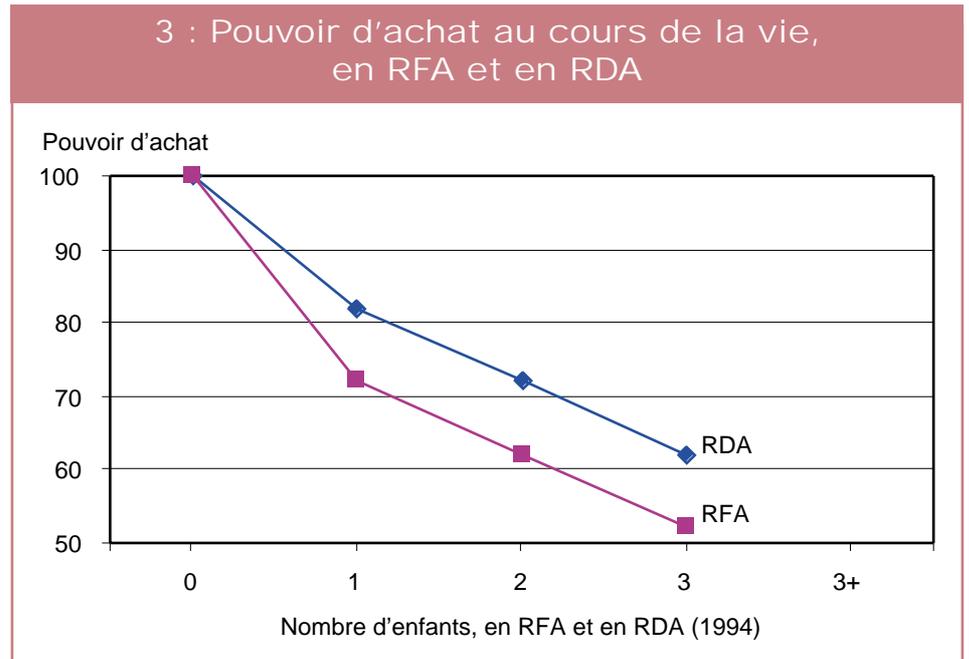
2a : Pouvoir d'achat sur la base d'un salaire unique en Belgique



cations spéciales ou de prestations sociales. La seconde correction concerne la composition du ménage. Il est clair que le pouvoir d'achat par tête d'une famille composée de deux parents et deux enfants est plus bas que celui d'une personne seule ayant le même revenu ; le revenu brut est donc divisé par un facteur dépendant de la composition du ménage. Aux Pays-Bas, ce facteur est de 1,4 pour un couple sans enfants et 2 pour une famille ayant deux enfants de moins de 18 ans (en Allemagne, ces facteurs sont respectivement de 1,3 et 2).

La plupart des familles ne vivent pas le dévalement de la pente comme un choc. Toute le monde sait que les enfants coûtent et le revenu moyen d'une famille est suffisant pour lui permettre de maintenir un bon niveau de consommation. De plus, ce sont les mêmes personnes qui se trouvent une fois en haut, une fois en bas, suivant la période de la vie. L'objectif d'une représentation du cycle de vie est de permettre d'observer l'évolution de la situation au fil des années : pour atteindre un bien-être durable des familles, la pente doit ne pas être trop raide et ne pas descendre trop bas. La Fig. 1 montre clairement qu'au cours des 20 dernières années, l'augmentation du pouvoir d'achat s'est déplacée vers les deux nouvelles phases de la vie.

Nous ne pouvons pas encore présenter de comparaisons internationales complètes, les données nécessaires (combinaison de don-

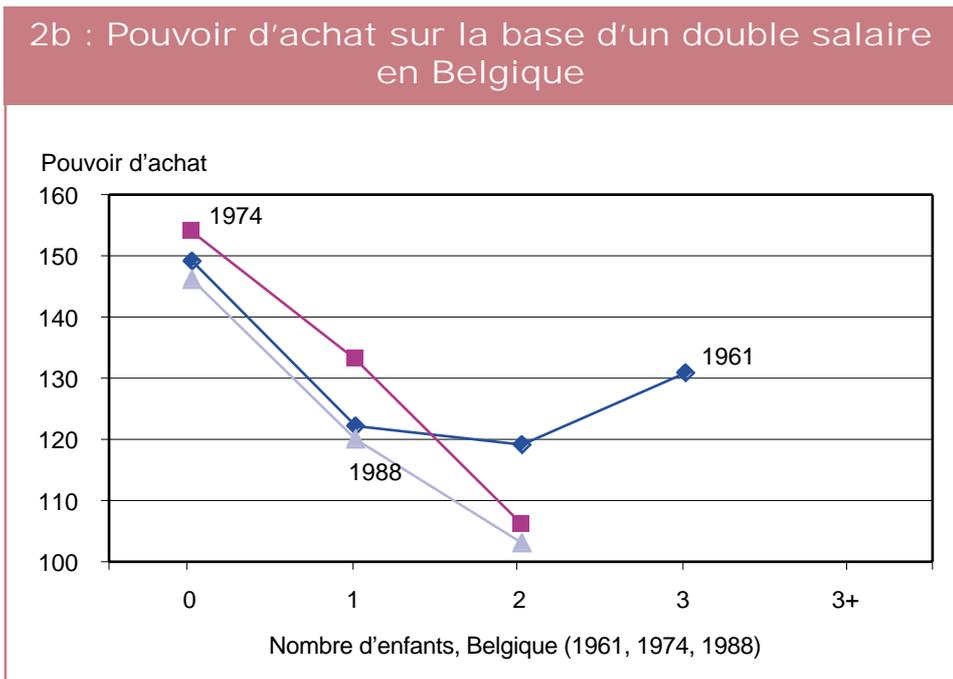


nées concernant l'âge, la composition du ménage et les détails du revenu) n'étant pas disponibles pour l'instant. Ceci dit, les résultats dont on dispose pour certains pays indiquent que le modèle général devrait être valable aussi dans d'autres pays.

Les Fig. 2a et 2b illustrent les différences de pouvoir d'achat des ménages avec et sans enfants, en Belgique, pour trois années différentes ainsi que pour deux groupes de ménages (personnes vivant seules et ménages avec double salaire). La Fig. 3 fournit les

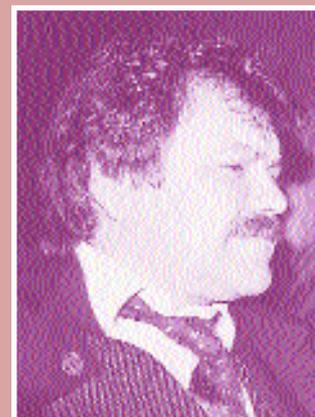
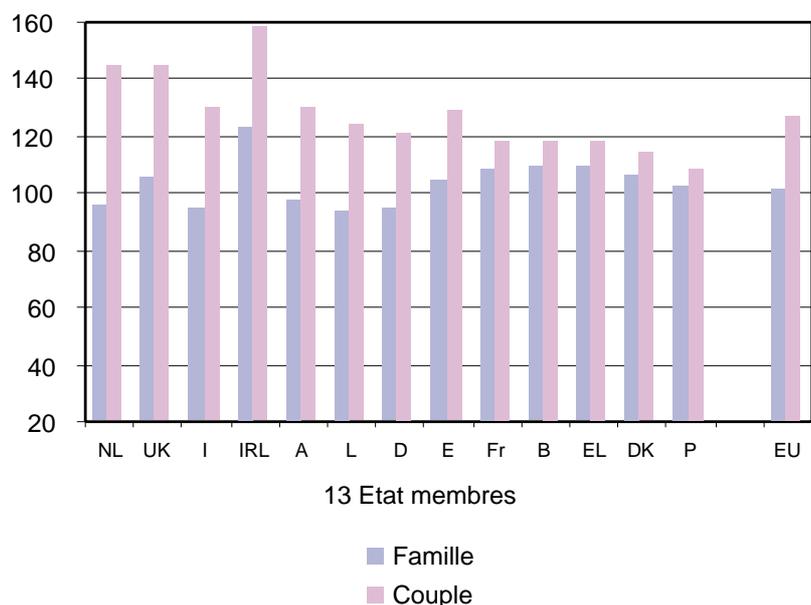
mêmes informations pour la RDA et la RFA en 1994. Le modèle néerlandais peut sans aucun doute être appliqué aussi à ces pays. (Ne disposant pas encore d'une ventilation par groupes d'âge pour ces pays, nous ne pouvons représenter que la phase de « descente ».)

La Fig. 4, basée sur les statistiques Eurostat montre ce que nous appelons l'« indice de compensation familial » pour l'Union européenne. Les chiffres de revenu utilisés pour la Fig. 4 sont identiques à ceux des autres graphiques. Pour permettre la comparaison, ils sont indexés sur la base de l'Européen moyen (= 100). Ce graphique montre que dans les 13 pays le pouvoir d'achat des couples sans enfant est plus élevé que celui des familles, avec toutefois une grosse différence d'un pays à l'autre. Si nous pouvons parler d'une « réponse plate » pour le Portugal où ni les couples, ni les familles ne s'éloignent vraiment de l'indice 100, on constate une différence beaucoup plus marquée aux Pays-Bas de même qu'en Irlande, en Italie et en Grande-Bretagne ; on peut donc s'attendre à ce que notre Grand Huit présente dans ces pays les pentes les plus fortes. Il faut néanmoins rappeler que ces chiffres ne permettent que de se faire une idée assez vague de la situation, étant donné l'impossibilité d'effectuer à ce stade une ventilation par âge et nombre de ménages. Nous pensons néanmoins qu'ils suffisent pour prouver qu'il est possible de développer des indicateurs comparables au niveau macrosociologique.



4 : Pouvoir d'achat

Pouvoir d'achat



Peter Cuyvers

Nederlandse Gezinsraad (NGR)
 Lange Voorhout 86,
 NL-2514 EJ La Haye,
 Pays-Bas

Téléphone : +31-70-33 06 069
 Télécopie : +31-70-365 92 30
 e-mail : cuyvers@ngr.nl

La famille –
 infrastructure de la
 société

Nous avons présenté dans notre projet quatre pistes fondamentales indispensables pour le monitoring de l'impact familial, à savoir :

- les systèmes de valeurs (souvent cachés) dans le domaine de la famille au niveau gouvernemental,
- l'inventaire d'activités familiales spéciales,
- la « voix de la famille » en tant qu'élément essentiel d'évaluation,
- la traduction d'une profusion d'informations en quelques indicateurs familiaux fournissant aux gouvernements l'outil dont ils ont besoin s'ils veulent vraiment savoir comment ils peuvent influencer le fonctionnement de la famille sur une période prolongée.

Plusieurs raisons plaident en faveur d'une évaluation de l'impact familial. La première, d'importance majeure, est le fait que l'on doit aux familles un facteur essentiel pour la société, à savoir la stabilité. De même que les entreprises ont besoin d'une infrastructure (routes, aéroports) pour fonctionner, dans une

société complexe la vie privée a elle aussi besoin d'une infrastructure dans des domaines tels que la protection sociale, l'accès au savoir, l'articulation de la vie familiale et professionnelle, etc. Or, à quelques exceptions près, les gouvernements ne considèrent pas la famille comme un « partenaire social » pour l'édification d'une société. Il considèrent bien plutôt les conquêtes des familles comme toutes naturelles et ne se préoccupent de la famille que lorsque des déficiences (p.ex. familles à l'origine de crimes) deviennent un problème

pour la société. Le développement d'un programme d'évaluation des répercussions de mesures politiques nous fournira un instrument précieux pour améliorer la conscience de l'impact familial sur le plan politique. A plus long terme, il pourra jouer un rôle important dans l'amélioration de la situation de la famille. En attendant, nous devrions peut-être demander aux futurs parents de mettre leur ceinture de sécurité lorsqu'ils embarquent sur le Grand Huit.



Gabriel KIELY
 expert national

Family Studies Centre
 Department of Social Sciences
 University College Dublin
 Belfield Campus
 IRL-Dublin 4
 Irlande

Téléphone : +353-1-706 85 10
 +353-1-706 84 19
 Télécopie : +353-1-706 11 97
 e-mail : gabriel.kiely@ucd.ie



Les associations familiales et leur rôle dans la définition de l'action publique en Europe

Défense des intérêts familiaux

Claude Martin

A première vue, il semble que les associations familiales diffèrent beaucoup d'un pays à l'autre. Pourtant, une observation approfondie montre qu'elles jouent toutes un rôle non négligeable au moins sur deux plans : la prise de décision politique pour tout ce qui concerne la sphère familiale, d'une part, l'offre de services de soutien aux familles, d'autre part. En ce sens, elles constituent un objet du plus haut intérêt pour l'analyse de l'action publique¹. L'importance de la composante idéologique caractérisant aussi souvent l'action

de ces associations fait qu'il apparaît difficile d'éviter de prendre position. A lire les données disponibles, il semble que l'on s'oriente le plus souvent soit vers des travaux d'inventaire, soit vers des travaux à orientation normative. Là réside une bonne part des difficultés de leur étude. Mais, globalement, rares sont les perspectives qui permettent d'échapper à ce double écueil : la description ou la prescription.

Une analyse comparée

Dans une recherche pour la Commission européenne, Martin et Hassenteufel ont cherché à dépasser ces écueils en se centrant sur le rôle joué par certaines de ces associations dans la définition des politiques sociales ou familiales dans cinq pays de l'Union

Européenne : la France, la Belgique, l'Angleterre, l'Allemagne et le Portugal. L'étude se concentrait sur deux aspects particuliers : la configuration des rapports établis par les associations familiales avec la sphère politique et leur participation au système d'action publique. Les auteurs ont surtout privilégié le rôle de conseil, de lobbying, ou la logique de groupe de pression que développent certaines de ces associations.

L'objectif déclaré était de parvenir à mettre en évidence des « configurations » particulières dans quelques pays de la communauté, choisis pour leur exemplarité ou pour la spécificité des rapports qu'établissent ces associations avec le champ de la décision politique. En effet, il s'agissait de chercher à



¹ Cet article reprend certains éléments d'un article publié en France dans la revue *Mouvements*.



Qui représente les intérêts des familles dans le système démocratique ? Comme on le sait, les enfants n'ont pas le droit de vote et les parents ne se mettent normalement pas en grève car ce seraient toujours leurs propres enfants qui en subiraient les conséquences.

la fois à mieux comprendre qui représentent ces associations et quelles sont les principales orientations de leur action. Sur quels dossiers tentent-elles de défendre une position ? Quelles sont leurs méthodes d'inscription dans des réseaux d'action publique ?

Régimes de citoyenneté et défense des intérêts familiaux

Pour penser la place des associations familiales dans la définition des politiques publiques

et leurs positions face aux changements des systèmes de protection sociale, on peut recourir à la notion de « régime de citoyenneté » proposée par Jenson. Par là, il faut entendre la manière dont sont définis les problèmes publics à l'interface de l'appareil d'Etat et des revendications ou attentes des citoyennes et des citoyens. Cette définition suppose la désignation des acteurs collectifs légitimes, l'identification des limites de l'intervention du politique dans la société et la construction d'une hiérarchisation des statuts sur lesquels il est possible de fonder du droit. Le régime de citoyenneté délimite les frontières du « privé » et du « public ». Il donne une orientation politique et organise le débat. L'action des associations familiales dans la société civile concerne tout ce qui touche

aux enjeux familiaux, d'une part, la répartition du rôle de protection entre famille, tiers secteur, collectivités locales et Etat, d'autre part. Pour autant, les associations familiales sont concurrencées par d'autres groupes, prêts à défendre leurs intérêts, sans se reconnaître dans ce que les associations familiales définissent comme perspective d'action : on peut penser, par exemple, aux mouvements des femmes, aux mouvements des jeunes, aux mouvements homosexuels.

Les associations familiales dans le triangle de la protection sociale

Pour aborder le rôle de ces groupes d'intérêt dans la comparaison des systèmes de protec-

tion sociale, il est nécessaire de renouveler les typologies disponibles d'Etat-providence. Certes, l'étude a choisi des pays qui appartiennent à différents « régimes d'Etat-providence », mais ceci ne nous permet guère de penser a priori la manière dont se sont structurées les associations familiales et la construction des intérêts familiaux dans chacun de ces pays. La France, l'Allemagne et la Belgique ont été retenues comme pays du modèle conservateur/corporatiste ; l'Angleterre comme pays du modèle libéral ; le Portugal représente les pays du Sud de l'Europe. Si l'on se base sur les effets en termes de genre de ces systèmes de protection sociale, l'Allemagne et l'Angleterre apparaissent comme des pays privilégiant le modèle du « père soutien de famille » ; la Belgique et la France, comme des pays privilégiant un « modèle parental ». En utilisant la notion de « régimes de citoyenneté », on peut proposer une classification renouvelée, organisée autour de trois pôles :

- Le premier pôle renvoie à l'existence d'une légitimité fournie par l'aspect « mouvementiste » de l'action de ces groupes, quelle qu'en soit la nature. En effet, leur structuration s'appuie sur une logique d'action partant de la base (*bottom-up*), cherchant à construire une légitimité à partir des demandes et revendications des acteurs sociaux, qu'elles cherchent à représenter, ou auxquelles elles tentent de

pareil d'Etat et à l'Administration. Le caractère plus ou moins institutionnalisé de ces associations, mais aussi et surtout le fait que leur légitimité puisse venir principalement de cette reconnaissance par les pouvoirs publics peut donner lieu à une toute autre forme de légitimité et de logique d'action. La participation de ces associations aux régulations et négociations sur les mesures à prendre dans le domaine de la famille est alors d'une toute autre nature que dans le cas précédent, où la proximité est cultivée avec la société civile et les citoyens.

- Enfin, un troisième pôle d'identification renvoie à la proximité avec une logique de marché. La logique d'action consiste alors plutôt à développer une perspective de production de services marchands aux familles : soit en vue de couvrir des besoins ressentis par les familles, soit pour compenser l'absence de réponses publiques à ces besoins.

Comment les associations familiales s'inscrivent-elles dans le réseau des politiques publiques ?

Une manière d'apprécier la fonctionnalité des associations familiales consiste à se demander dans quelle mesure le secteur des politiques familiales est identifiable en tant que tel et s'il a donné lieu à la construction d'un dispositif administratif *ad hoc*.

Certains pays de l'U.E. n'ont pas de politiques familiales explicites (comme le Royaume-Uni), alors que d'autres en ont fait un volet à la fois explicite (Allemagne), et même parfois, selon les périodes historiques, un volet central de la construction de leur dispositif de protection sociale (comme la France ou la Belgique). Que cela signifie-t-il

concrètement pour les associations familiales de ces pays ?

Dans certains cas, l'intégration des associations familiales à un réseau d'action publique est au moins autant le fait de leur reconnaissance par des instances bureaucratiques, que le résultat d'une mobilisation réussie, p.ex. une manifestation. A l'opposé, la question de la reconnaissance ne se posera guère dans les cas où il n'existe pas d'interlocuteur politico-administratif spécialisé sur ce secteur. Nous donnons ci-dessous un aperçu de la situation des associations familiales dans les pays étudiés.

F rance

En France, la politique familiale a été structurée de manière à la fois explicite, ambitieuse et précoce (dès les années 1930), autour de l'enjeu démographique. Cette définition d'un ensemble de mesures de soutien aux familles nombreuses s'est faite en étroite interaction avec les associations familiales, qui ont bénéficié d'une très importante reconnaissance par l'Etat (y compris en termes de financement par la branche famille) et d'une forte institutionnalisation. L'Etat reconnaît officiellement les mouvements familiaux comme un interlocuteur légitime dès 1942 avec la loi Gounot. Cette reconnaissance est confirmée après la Seconde guerre mondiale lors de la mise en place de la sécurité sociale. Ceci donne lieu à la constitution d'une fédération nationale : l'Union nationale des associations familiales (UNAF). Les Administrations de la famille et les associations familiales confédérées dans cette institution unique, œuvrent de concert pour concevoir les politiques, déterminer le rôle des pouvoirs publics, les limites de l'intervention auprès des familles et les catégories pertinentes de définition des droits. L'UNAF, qui assure officiellement la défense des intérêts des familles, est le fruit d'un dispositif institutionnel original et détenteur d'un monopole de représentation de toutes les familles de France. Elle s'autoproclame ainsi publiquement « Parlement des Familles ». L'UNAF déclare un million de familles adhérentes à l'une ou l'autre des 7.800 associations de base, regroupées dans plus de soixante mouvements nationaux ou

« Les possibilités de participation politique et de production de services aux familles sont des facteurs décisifs de la défense des intérêts familiaux »

fournir des réponses. Dans ce pôle, il est question d'apprécier dans quelle mesure les associations étudiées se positionnent comme des représentants de la société civile.

- Le deuxième pôle nous permettant de positionner la place des associations consiste à évaluer leur degré de proximité à l'ap-



fédérations, parmi lesquels huit « grands » mouvements nationaux sont co-gestionnaires de l'UNAF. Cet ensemble mobiliserait approximativement 30.000 salariés et 200.000 militants. Parmi ces mouvements, huit sont réputés à buts généraux et peuvent être considérés comme représentatifs des différentes sensibilités du monde familial. Ils recrutent leurs adhérents parmi l'ensemble des familles et sont des associations « loi 1901 ». On peut pourtant repérer quatre modèles d'organisation :

- le modèle « Familles rurales », qui vise une population adhérente de familles d'origine populaire. L'organisation est largement implantée sur le terrain, avec en priorité une activité de services ;
- l'organisation de « familles populaires », avec une dimension syndicale, qui revendique donc tout d'abord sa représentativité et, de ce fait, cherche à occuper des postes de représentation (Conseil économique et social, par exemple) dont la Confédération Syndicale des Familles et sa « filiale », la Fédération syndicale des familles monoparentales ;
- le « groupe de pression traditionnel », actif auprès des parlementaires, qui fait con-

naître ses demandes aux deux Assemblées et cherche à appartenir aux intergroupes et « groupes de travail » sur les questions familiales, tels que Famille de France ou dans une moindre mesure, les Associations Familiales Catholiques,

- le modèle du « groupe autonome de réflexion », fonctionnant sur un registre

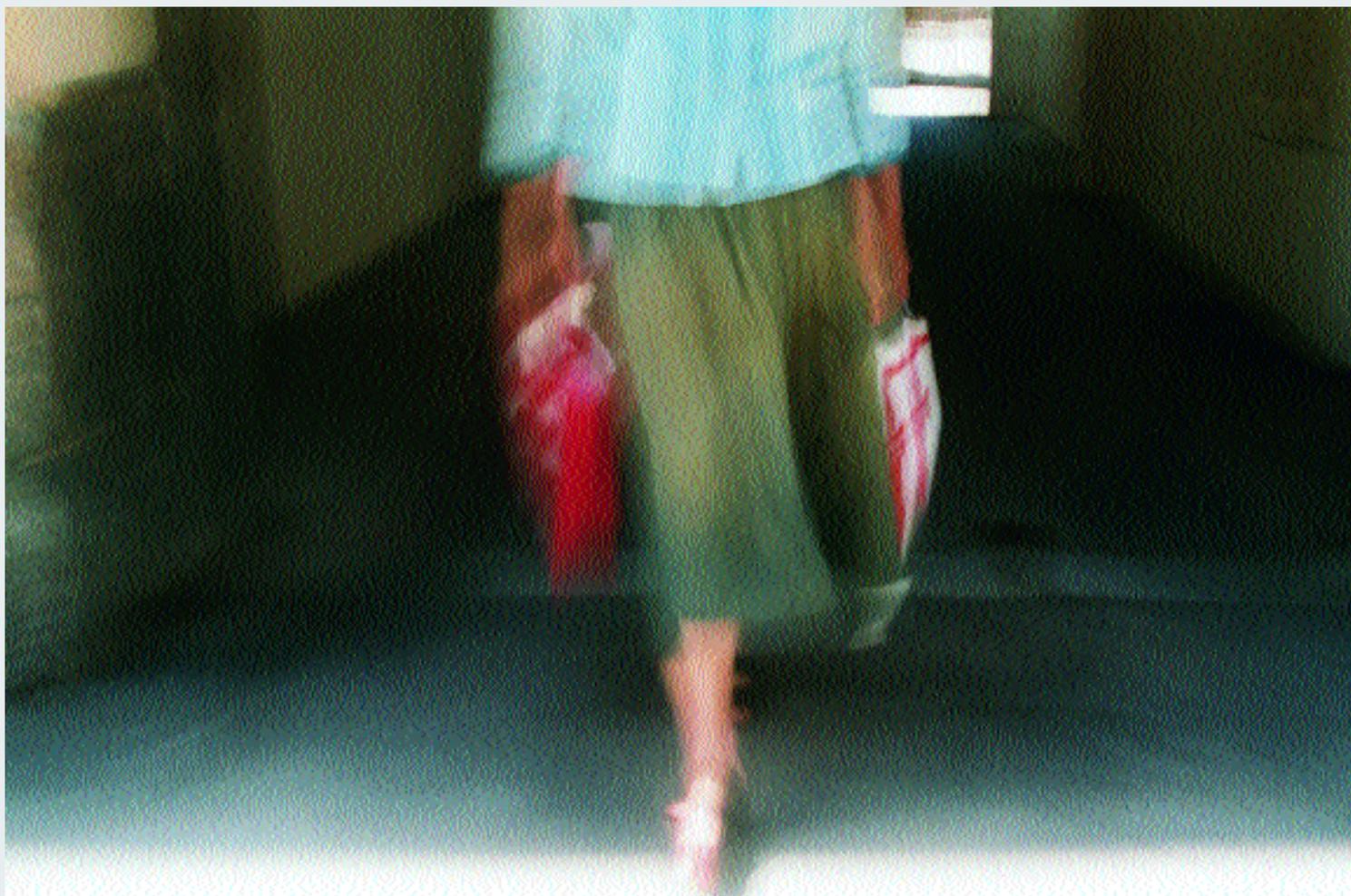
de construction intellectuelle d'une politique, pouvant notamment alimenter le renouvellement des idées. C'est le cas des Associations Familiales protestantes.

Le modèle français est unique en son genre pour sa représentativité. Bien entendu, cette

« En France, l'Etat reconnaît officiellement les mouvements familiaux comme un interlocuteur légitime dès 1942. »

plus théorique, avec un nombre réduit d'adhérents, et qui cherche, par l'organisation de colloques et de conférences, à être présent dans le processus

configuration n'est pas pour autant stable et on peut repérer des signes d'une évolution du régime de citoyenneté, voire des signes de déclin de l'influence de cette institution.



Belgique

En Belgique la situation présente une évidente analogie avec la configuration française, puisque sont créées sensiblement à la même période des prestations familiales et des mesures en direction des familles. Cependant les associations familiales conservent ici leur dimension mouvementiste ou militante. Si elles représentent bien un partenaire institutionnel pour les pouvoirs publics, défendant les intérêts des familles, elles gardent aussi une indépendance à l'égard du système administratif mis en œuvre. La configuration des associations familiales en Belgique se présente comme suit : d'une part, une répartition administrative très complexe des dossiers concernant la famille entre pouvoirs fédéral, régional et communautaire, et de l'autre, la rupture du système de représentation entre les deux communautés française et flamande. De

plus, sur le terrain de la représentation des intérêts des citoyennes et citoyens, les associations familiales généralistes et fédérées, que sont la Ligue des familles et la *Bond*, côtoient d'autres associations comme les associations féminines, avec des objectifs, des modes d'influence, des capacités de mobilisation et d'expertise variables.

En Belgique, on peut identifier depuis le début des années 60, faisant suite à toute une série de mouvements ouvriers, deux principaux mouvements correspondant aux deux communautés flamande et wallonne. L'un est la *Bond* (*Bond van Grote en van Jonge Gezinnen*) qui comptait en 1995 près de 320.000 membres/familles en Flandre et à Bruxelles – soit environ 20% de l'ensemble de la population flamande et bruxelloise – et 14.500 bénévoles. L'autre est la Ligue des familles nombreuses et des jeunes foyers, rebaptisée Ligue des familles, structurée en antennes locales regroupant 140.000 familles adhérentes et 6.000 bénévoles. Les ressources de ces associations

sont importantes, qu'il s'agisse de leurs ressources financières ou que ce soit en termes de capacité de mobilisation, en termes relationnels, ou de capacité d'expertise.

Allemagne

En Allemagne, on est face à un paradoxe apparent : d'une part, une reconnaissance de l'enjeu de ce secteur des politiques publiques, avec l'apparition d'un Ministère de la famille dans les années 50 (ce qui est un signe politique apparemment fort) et l'existence de commissions parlementaires sur ce sujet ; d'autre part, une certaine faiblesse de ce secteur dans l'appareil gouvernemental. En quelque sorte, la famille a une place dans le débat politique, mais une place secondaire. Dans ce contexte, l'influence des associations familiales est limitée, même si cel-

les-ci sont en contact très étroit avec cette administration de la famille. On assiste, en quelque sorte, à une forte inscription des associations familiales dans un réseau de politique publique spécialisé ; mais l'on constate en même temps que ce réseau représente un secteur marginal des politiques publiques.

En Allemagne, on peut identifier plusieurs générations d'associations :

- celle des années 1920, comme le *Deutscher Familienverband* (DFV), comptant moins de 20.000 adhérents),
- celle des années 1950 avec les deux grandes associations confessionnelles, le *Familienbund der Deutschen Katholiken* (FDK), regroupant à la fois 30.000 adhérents et 15 associations catholiques, et la *Evangelische Aktionsgemeinschaft für Familienfragen* (EAF), regroupant 24 associations protestantes,
- celle des années 1970, avec le *Verband Alleinstehender Mütter und Väter* (VAMV), comptant 9.000 adhérents. Toutefois ces associations diffèrent largement au niveau de leurs enjeux : les unes défendent les intérêts de la famille en général comme le DFV, l'EAF et le FDK, un second groupe d'associations défendent un type de famille particulier comme le VAMV avec les familles monoparentales,

enfin, d'autres défendent une composante de la famille avec le cas des associations de défense de l'enfant (*Neue Erziehung*, *Deutscher Kinderschutzbund*, *Deutsche Liga für das Kind*).

Les ressources de ces associations spécialisées sont sensiblement plus faibles que dans les deux cas précédents, surtout en termes de capacités de mobilisation. Les ressources politiques de certaines d'entre elles sont fortes, comme c'est le cas

« On assiste à une forte inscription des associations familiales allemandes dans un réseau de politique publique spécialisé »

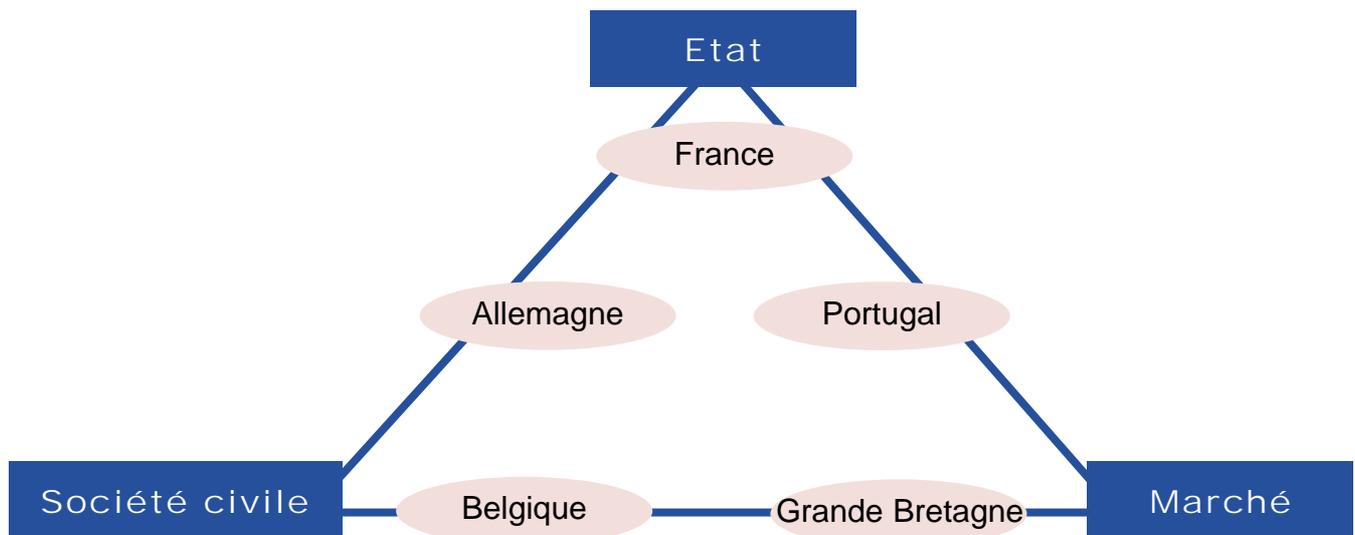
pour le FDK avec le CDU ou pour l'EAF avec le parti social démocrate. Il en est de même en termes d'expertise.

Portugal

Au Portugal, la situation est beaucoup moins structurée. Tout d'abord, les questions familiales n'ont guère fait l'objet d'un investissement politique dans la période qui a suivi la Révolution des œillets, sans doute pour partie du fait de l'idéologie

« familialiste » de l'Etat nouveau salazariste (*Deus-patria-familia*). Deux périodes ont cependant été propices à l'émergence d'une politique en ce domaine : durant les années

Situation des associations familiales





1980-1983, est créé un Secrétariat d'Etat à la famille. Plus récemment, sous le nouveau gouvernement socialiste élu en 1996, est adoptée une loi régissant les associations familiales, avec la création d'un Conseil national de la famille et d'un système de consultation et de pacte entre partenaires non-gouvernementaux et gouvernement sur le terrain de la famille et du soutien aux citoyens en difficulté.

Les associations familiales ne sont ici qu'au stade de l'émergence, avec des tentatives de fédéralisation et de construction de celles-ci comme interlocuteur politique. Dans cette configuration, les associations émergent moins de la base que d'en haut. Il est intéressant de noter qu'au Portugal, les

Misericordias qui ont fêté il y a peu leurs 500 ans et qui assurent une part très importante des services dans le domaine du médico-social et du sanitaire, et des « Institutions privées de solidarité sociale » (IPSS).

Dans le domaine des associations familiales, *stricto sensu*, on peut mentionner essentiellement la « Confédération nationale des associations familiales » (CNAF) qui regroupe quelques 4.000 adhérents et près d'une quarantaine d'associations nationales de taille et d'importance très variée. La CNAF est le résultat d'une initiative, celle de M^{me} Costa Macedo, ex-secrétaire d'Etat à la famille de 1980 à 1983 et Présidente de l'Organisation mondiale des associations familiales. La faiblesse de cette structuration est aussi le fait du caractère tardif de ces initiatives : 15 ans

tions sont relativement faibles, y compris en termes de ressources politiques, du fait de conflits de légitimité.

Grande-Bretagne

Nous avons enfin le cas de la Grande-Bretagne caractérisé par l'absence de politique explicitement familiale. Ces questions sont traitées dans le cadre d'un ensemble de mesures sociales à effets familiaux dans le domaine de la lutte contre la pauvreté. Il n'existe pas de structures administratives spécifiques en charge des questions familiales : celles-ci sont intégrées au *Department of Health* (ministère de la santé). Ce qui explique que la question de la représentation des intérêts familiaux par les associations ne se pose pas du tout dans les mêmes termes. La logique est autre. Les associations ne se positionnent que rarement comme partenaires dans la définition des politiques. Elles conçoivent leur rôle d'influence par le biais de la médiatisation d'un certain nombre de problèmes sociaux, et des réponses qu'elles apportent à ces problèmes.

« Au Portugal, les associations familiales ne sont qu'au stade de l'émergence. »

associations les plus importantes n'ont pas spécifiquement pour objet la représentation des intérêts des familles. Il s'agit des

d'associationnisme dans ce domaine apparaît bien peu au regard des autres expériences recensées. Les ressources de ces associa-

La carte des associations représentant entre autres les familles est d'une grande complexité et renvoie à l'action des *Charities*, qui

depuis le XIX^{ème} siècle jouent un rôle fondamental en termes d'action sociale. De ce fait, il n'y a pas à proprement parler d'associations familiales, mais plutôt une série d'initiatives proposant des services et/ou remplissant une fonction d'aide mutuelle et d'entraide. On peut cependant repérer des

A l'aide des trois pôles proposés, nous pouvons dessiner un triangle de structuration de la place et du rôle des associations familiales dans la définition des politiques publiques. Nous pouvons ainsi positionner les configurations nationales étudiées dans ce triangle. Trois cas nationaux se trouvent à chacune

nelles comme les Miséricordes, souvent en conventionnement avec l'Etat.

« L'avenir nous dira si les mutations de la société permettront de mieux entendre la parole des groupes défendant des modes de vie différents »

organisations structurées autour de certains groupes-cibles. Ce sont par exemple :

- les organisations défendant les intérêts de l'enfant (avec, pour les principales, la *National Society for the Protection against Cruelty to Children*, le *Child Poverty Action Group*, les *British Associations for Adoption and Fostering*, le *National Council of Voluntary Child Care Organizations* et *Children in Scotland*) ;
- les organisations regroupées autour de la défense des intérêts des femmes (avec par exemple la *National Federation of Women Institutes* et *Family Welfare*) ;
- les organisations regroupées autour des intérêts des personnes âgées (par exemple *Help the Aged*) et
- les organisations regroupées autour des intérêts des familles monoparentales et des pères (*National Council of One Parent Families* ou *Families Need Fathers*).

Les tentatives de mettre en place une représentation institutionnalisée des intérêts des familles ont échoué. Reste que ces associations ont parfois des ressources financières considérables et une logique de production de services qui en font parfois des employeurs de nombreux collaborateurs. Certaines parviennent aussi à jouer un rôle important en termes de production d'expertise et de travaux de recherche.

des trois extrémités du triangle : la Belgique près du pôle « société civile », la France proche du pôle « Etat » et la Grande-Bretagne près du pôle « marché ».

L'Allemagne et le Portugal présentent des configurations plus contrastées. Dans le premier cas, on se trouve dans une situation mitoyenne entre une dynamique de mobilisation sociale et une logique d'institutionnalisation par l'Etat. Dans le cas du Portugal, on se trouve plutôt dans une situation intermédiaire entre l'Etat et le « marché », même s'il faut entendre par là, une série de services produits par des organisations confession-

Conclusion
L'évolution de ces « régimes de citoyenneté » nous semble d'autant plus importante que l'on se situe dans une période de mutation accélérée et de recherches de nouveaux référentiels pour l'action publique. On peut se demander si dans les recompositions en cours des régimes de protection sociale en Europe, on n'assiste pas à un renouvellement des acteurs collectifs qui étaient traditionnellement en charge de la définition des catégories et situations sur lesquelles pouvaient s'organiser les droits sociaux des citoyens. N'assiste-t-on pas ainsi à une délégitimation des acteurs collectifs traditionnels (les syndicats) et à l'émergence de nouveaux interlocuteurs ?

Dans le secteur des politiques sociales et familiales, on peut se demander si l'on n'assiste pas aussi à la fragilisation de la position tenue par les associations familiales, comme représentant des familles. L'apparition de groupes d'acteurs nouveaux sur cette scène pour défendre, en France par exemple, le contrat d'union civile puis le pacte civil de solidarité (Pacs), voire la reconnaissance de droits pour les couples homosexuels, etc., montre que la parole « influente » est susceptible de se redistribuer actuellement au niveau des espaces publics de discussion.



Claude MARTIN
expert national

Centre de recherches administratives et politiques CNRS
Institut d'études politiques de Rennes
Bld. de la Duchesse Anne 104
F-35700 Rennes
France

Téléphone : +33-2-99 02 28 38
Télécopie : +33-2-99 02 28 66
e-mail : cmartin@ensp.fr
site internet : <http://www.cnrs.fr/>



Citoyenneté européenne ?

La qualité de la vie

Quelle est l'incidence de l'Europe sur la vie au quotidien du citoyen ? Y a-t-il un rapport entre la qualité de la vie individuelle et l'idée européenne ?

Giovanni B. Sgritta



En même temps qu'il créait le marché unique, le traité instituant l'Union européenne prévoyait d'établir l'édifice européen sur deux « piliers » d'une importance essentielle : la politique étrangère et de sécurité commune, d'une part, le droit et la politique intérieure, d'autre part. Or, le moins que l'on puisse dire, c'est que les progrès accomplis jusqu'ici dans ces deux domaines sont modestes. Qu'il s'agisse des procédures ou des contenus, on est encore loin de pouvoir parler d'une véritable intégration des Etats membres. Mais même si l'on devait obtenir des résultats concrets dans la construction de ces deux piliers, il manquerait toujours un élément essentiel à cette « maison bancaire » qu'est l'Europe Unie.

Il est à craindre que les citoyens se montrent de plus en plus indifférents à l'égard des institutions européennes qui leur paraîtront d'autant plus lointaines qu'elles seront plus

vastes. Les experts parlent du « désenchantement du post-Maastricht ». Euro-pessimisme ? Ce n'est pas vraiment là le cœur du problème. La plupart des enquêtes montrent que, pour la majorité des citoyens, l'Europe est restée jusqu'ici une abstraction, très éloignée de leurs intérêts et de la réalité quotidienne.

Nombreux sont les citoyens qui pensent que les institutions européennes ne sont pas en mesure de prendre énergiquement en main et de résoudre les problèmes qui sont au centre de leurs préoccupations : protection sociale, emploi, logement, répartition des revenus, accès aux services, politique familiale, préservation de l'environnement, pauvreté, communication, etc.

Après avoir mis en place l'union économique et l'union monétaire, l'Europe a encore un pas à accomplir pour combler le fossé existant entre les citoyens et les institutions communautaires. Ce qui vaut déjà pour de

nombreux secteurs de la vie économique et juridique devrait être considéré comme tout aussi normal dans le domaine social et pour tout ce qui touche à la qualité de la vie des citoyens. En effet, ce sont les citoyens qui ont construit l'Europe. Et il serait temps, maintenant, de créer un climat où puisse s'épanouir le citoyen européen. Faire usage tous les cinq ans de son droit de vote actif et passif, c'est un début ; mais ce n'est pas ce qui permet d'arriver au bout du tunnel.

Le risque de délégitimation est suspendu, tel une épée de Damoclès au dessus de l'Union européenne. La crise de légitimité que l'Europe traverse actuellement est due fondamentalement à deux raisons : premièrement, l'absence de Constitution européenne laisse pour l'essentiel intacte l'autonomie des Etats membres en ce qui concerne les décisions sur un grand nombre de sujets d'une importance cruciale pour le quotidien des citoyens ; deuxièmement, l'existence d'un déficit démocratique fait que

l'opinion publique et, par conséquent, les formations de la société civile dans les différents Etats (partis, syndicats, groupements d'intérêts) n'ont pratiquement aucune possibilité d'intervenir dans les processus décisionnels et la politique européenne.

Il est frappant que les deux facteurs responsables de cette crise de légitimité soient précisément les éléments fondamentaux de l'idée de citoyenneté proposée au début des années 50 par T.H. Marshall. Marshall utilisait ce terme pour expliquer comment, dans les Etats nations européens, s'est opérée la conquête des droits civiques (XVIII^e siècle),

on publique démocratique et ils représentent, en tant que tels, le niveau minimum des droits dont personne ne saurait être exclu dans un système démocratique. L'intégration sociale ne dépend plus exclusivement de la situation de l'individu sur le marché ou de sa contribution à la production mais de la reconnaissance concrète de ses droits de citoyen par l'Etat.

Au cours du XX^e siècle, tous les Etats membres de l'Union européenne sont, d'une façon ou d'une autre, passés par ce stade. Cependant, vers le milieu des années 70, les bases du compromis institutionnel sur lequel

« L'Europe a besoin d'une Constitution et d'une participation démocratique des citoyens »

des droits politiques (XIX^e siècle) et enfin des droits sociaux (XX^e siècle). L'acquisition de ces droits fait du citoyen un membre de la communauté.

Selon Marshall, le statut de citoyenneté constitue la condition de base de la participation des citoyens à la vie démocratique. Il n'est pas de véritable démocratie sans la garantie d'un minimum d'égalité et de satisfaction des besoins essentiels. Le développement des droits civiques et politiques va de pair avec la possibilité de s'organiser et d'intervenir dans les décisions publiques. L'introduction des droits sociaux est liée à l'élévation du niveau de vie et du soutien apporté par l'Etat. Ils constituent la condition nécessaire pour permettre aux citoyens de participer à la vie sociale et de s'intégrer dans la communauté.

En d'autres termes, la citoyenneté peut se définir comme l'ensemble des droits subjectifs devant être reconnus à tous les citoyens à égalité, indépendamment de la position qu'ils occupent sur le marché. Ces droits sont acquis aux citoyens exclusivement du fait de leur appartenance à l'opini-

reposaient les Etats-providence européens commencèrent à être ébranlées. En marge des mouvements traditionnels de protestation collective, on vit émerger de nouvelles expériences, de nouveaux acteurs et de nouveaux besoins. La citoyenneté s'élargissait, acquérait de nouvelles dimensions : le besoin de s'accomplir, la sensibilité à l'environnement, la recherche d'une plus grande qualité de vie. Entre temps, la mondialisation avait multiplié et accentué les inégalités en même temps qu'elle réduisait les possibilités dont dispose la politique pour influencer le bien-être des citoyens. Ajoutons qu'aujourd'hui, non seulement les individus sont plus exigeants, mais ils veulent aussi des choses différentes de ce qu'ils revendiquaient pendant les premières décennies d'après-guerre. Il semble que les réponses traditionnelles de la politique ne soient plus en mesure de répondre à ces besoins.

Vers une Europe sociale ?

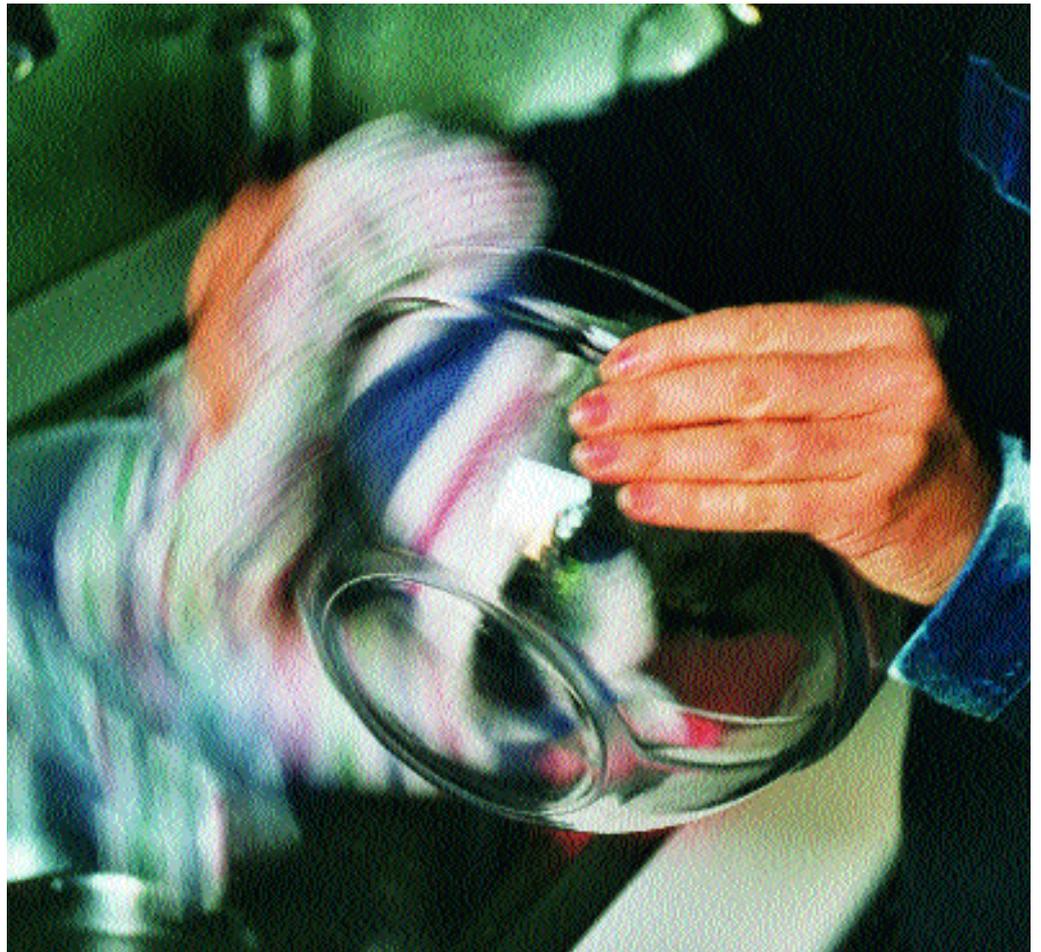
Que peut faire l'Union européenne pour sortir de la crise de légitimité et endiguer l'affaiblissement politique ? Comment peut-elle contribuer à l'instauration de la « citoyenneté européenne » sans laquelle l'Union finirait par se réduire à un simple mécanisme de défense en face du marché mondial ?



Qu'est-ce qui doit changer pour que les citoyens des Etats membres aient le sentiment d'être les véritables acteurs d'un projet pouvant avoir un impact réel sur leur qualité de vie ?

Ce sont là des questions épineuses que nous n'aborderons qu'indirectement, l'objectif de cet article étant beaucoup plus modeste. Notre propos est de souligner que le processus de construction de l'Union européenne doit avant tout venir à bout d'une tâche difficile : restaurer la crédibilité des institutions supranationales en réduisant les écarts de niveau de vie entre citoyens des Etats membres. Nous avons le choix : soit l'Europe est vraiment capable de freiner l'évolution qui conduit dans les différents Etats à une inégalité, différentes formes d'insécurité et des risques croissants. En ce cas, les citoyens apprécieront ces efforts et croiront en l'Europe.

Ceci ne veut pas dire que l'Union européenne ne joue pas déjà un rôle appréciable et indispensable dans la défense et la régulation des intérêts économiques des Etats



membres. Ceci signifie simplement que ce rôle, certes nécessaire, risque d'être insuffisant lorsqu'il s'agit de relancer et de mener à bien un projet existant, à savoir que les Européens considèrent leur qualité de citoyen de l'Europe comme quelque chose de valable et dont ils peuvent être fiers. Quiconque est au courant des problèmes de l'intégration européenne sait que, sur ce point, rien n'est encore acquis.

Certes, des progrès notables ont été accomplis dans le processus d'intégration. D'une part, les gouvernements nationaux ont renoncé à d'importantes prérogatives dans le domaine monétaire et économique. Mais d'autre part, en l'absence d'un gouvernement européen démocratiquement légitimé, il est difficile de prendre des décisions essentielles. Qui garantit la cohésion socio-économique entre les Etats membres, les uns plus faibles, les autres plus forts ? Qui garantit la compétitivité économique de l'Union dans le contexte de la

mondialisation ? Etant bien entendu que celle-ci est indissociable de la défense des acquis de la protection sociale et de la

solidarité qui sont les caractéristiques essentielles du modèle européen.

Oh argent ... tu as pourtant ton mérite !

Le revenu n'est qu'un aspect de la qualité de la vie d'une personne, d'une famille, voire d'une nation toute entière. Ce n'est qu'un moyen d'atteindre certaines fins. On ne saurait toutefois en sous-estimer l'importance, et ceci pour deux raisons : la première est que le revenu permet d'acquérir les biens et services répandus dans la communauté et qui sont d'une importance essentielle pour un niveau de vie correct ; la seconde, qu'une bonne partie des ressources de l'individu (panier de la ménagère, revenus et fortune) ne sont pas en rapport direct avec sa capacité de travail, mais dépendent des actions et de la politique de l'Etat qui peut améliorer le bien-être personnel de ses citoyens à l'aide de transferts et de prestations en argent ou en nature. Il est donc souhaitable que, pour le moins, cette partie des ressources mises à la disposition des personnes et des familles soit autant que possible partagée entre tous ceux qui peuvent être définis comme citoyens de la même communauté politique ou se considèrent comme tels. Les inégalités dans la possession de biens considérés comme nécessaires pour assurer un niveau de vie correct sont, jusqu'à un certain point, dans la nature des choses et peut-être tolérables. Mais lorsqu'elles dépassent une certaine mesure, elles peuvent avoir des effets indésirables. Une des conséquences les plus graves est le sentiment d'exclusion des personnes les plus désavantagées qui ne sont plus motivées à s'investir dans la société et ne cherchent même plus à participer normalement à la vie de la communauté.

Les avis sont partagés sur la voie à suivre. Les uns estiment que les Etats nationaux doivent conserver leur responsabilité dans ces domaines pour être en mesure de choisir les meilleures solutions en rapport avec leurs traditions, leur histoire, les valeurs et les particularités du pays considéré. Les autres, au contraire, pensent que tant que ces responsabilités (protection sociale, politique fami-

sociaux garantis aux citoyens européens concernent principalement les personnes actives. En revanche, les droits sociaux ne dérivant pas d'une activité professionnelle sont (presque) complètement passés sous silence ou font tout au plus l'objet de recommandations. Ceci vaut en particulier pour les droits des femmes qui ne peuvent pas avoir une activité rémunérée en raison de la

Radicalisme ? Utopie ? Pas exactement si l'on considère que l'évolution de la mondialisation compromet de jour en jour quelques unes des conquêtes réalisées dans différents pays dans le domaine de la protection sociale, de la garantie des revenus, de la santé publique ainsi que du soutien apporté aux économiquement faibles et aux familles ayant des enfants. Il est donc évident que la construction d'une identité européenne passe inévitablement par une politique d'intervention adéquate dans ces domaines. De fait, des premiers pas ont été accomplis en ce sens, aussi bien avec la Stratégie européenne pour l'Emploi qu'avec les nouvelles dispositions sociales du Traité d'Amsterdam reconnaissant à l'Union européenne et à ses Etats membres une responsabilité fondamentale dans la lutte contre l'exclusion sociale.

« Il est surtout important pour les femmes que les droits sociaux soient traités aussi à l'échelon européen »

liale, égalité des chances pour les femmes et les hommes, culture, etc.) ne seront pas incorporées dans le processus d'intégration, il continuera à y avoir des inégalités patentées entre les Etats membres, en contradiction avec l'homogénéité du marché, et l'Union européenne restera un projet inachevé.

La politique de l'égalité des chances est un excellent exemple à cet égard. Les droits

répartition très inégale des tâches familiales prévalant encore dans de nombreux pays. La plupart des dispositions permettant aux femmes d'être présentes sur le marché du travail et de concilier famille et vie professionnelle (p.ex. garde des enfants et structures d'accueil, soutien informel et culture différente pour les deux sexes) continuent à être fermement ancrés dans les lois nationales.

Un groupe d'experts de la Fondation Européenne sur la Qualité Sociale souligne avec véhémence l'importance de la dimension européenne à propos de sujets tels que l'égalité des chances, l'articulation de la vie familiales et professionnelle ou la protection sociale. Dans un document présenté à l'occasion de la signature du Traité d'Amsterdam, ils déclarent solennellement que l'Union Européenne doit de toute urgence donner la priorité à la qualité sociale. Ils réclament « une société européenne économiquement forte, mais en même temps équitable, qui favorise la participation de tous. » Or cette participation n'est possible que si les citoyens ont accès à un niveau acceptable de sécurité économique et d'insertion sociale. Ils doivent pouvoir vivre dans des communautés solidaires et avoir la possibilité de développer au mieux leurs talents. En d'autres termes, la qualité sociale dépend de la mesure dans laquelle les peuples d'Europe jouissent d'une citoyenneté économique, sociale et politique.

Une Europe des différences
Le moment est venu d'étudier les différences effectives entre les Etats membres. Comment se caractérisent ces inégalités ? De quel ordre de grandeur sont-elles ? Quelles sont les couches de la société les plus désavantagées, quelles sont celles les plus avantagées ? Quel degré d'inégalité l'Europe, l'Europe unie, peut-elle tolérer à l'intérieur de son périmètre sans mettre son existence en danger ?

Les résultats des deux premières études comparées effectuées par Eurostat, l'office de la statistique de l'Union européenne, en 1994 et 1995 dans respectivement 12¹ et 13² Etats membres fournissent une description suffisamment précise des conditions de

Des difficultés à joindre les deux bouts

L'enquête Eurostat fournit aussi des informations intéressantes sur les aspects du niveau de vie autres que strictement monétaires. Le questionnaire demandait entre autres si le ménage arrivait à boucler son budget. En moyenne, 49 % répondaient « difficilement », 51 % « facilement ». Mais là aussi, les réponses diffèrent d'un pays à l'autre. En Grèce, en Italie, en Espagne, au Portugal et en Irlande, plus de 70 % disent avoir des problèmes à boucler les fins de mois, contre 37 % pour le reste de l'Europe. Dans ce premier groupe de pays, 74 % des ménages ne peuvent rien mettre de côté (51 % dans les autres pays).

¹ L'enquête effectuée en 1994 portait sur les pays suivants : Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, France, Grande-Bretagne, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg et Pays-Bas ; dans une étude présentée ultérieurement par J. Vogel, les résultats de cette enquête étaient associés à ceux provenant d'autres études fournies par les Bureaux nationaux des statistiques de Finlande, de Norvège et de Suède.

² En 1995, l'Autriche s'est jointe aux Etats membres participant au PCM, 1^{ère} vague. On ne dispose malheureusement pas, pour cette même année, de résultats d'études similaires pour la Finlande, la Norvège et la Suède.

vie dans les Etats membres. Commençons par la population. Comme nous le savons, elle diffère d'un pays à l'autre en termes de taille, densité, taux de croissance, présence d'immigrants, vieillissement, etc. ainsi qu'en ce qui concerne sa structure et les modes de vie. On note par exemple des différences significatives concernant les taux de natalité et de fécondité. Certains pays (comme l'Allemagne et l'Italie) ont déjà un taux de croissance négatif, dans d'autres, la croissance est proche de zéro tandis que l'Irlande, le Luxembourg, la Hollande, la France ou la Finlande enregistrent des taux de croissance de 3,5 pour 1000 habitants et au-delà. Les différences sont moins accusées en ce qui concerne la pyramide des âges. On observe néanmoins dans les Etats membres une tendance marquée à l'augmentation de la proportion de personnes âgées : le pourcentage des plus de 60 ans est passé de 10 % en 1960 à 15 % en 1995.

Les effets conjugués du recul de la natalité et de l'allongement de la durée moyenne de la vie se traduisent de toute évidence par l'augmentation de la charge pesant sur la population active. Le rapport de dépendance des personnes âgées – soit la proportion de personnes inactives par rapport au nombre de personnes actives – est de l'ordre de 50 % en moyenne pour l'ensemble de l'Europe. On note toutefois de fortes variations d'un pays à l'autre, avec des taux particulièrement élevés en Suède, en Irlande, en Grande-Bretagne et aux Pays-Bas. On constate également d'importantes différences dans les modes de vie, en particulier en ce qui concerne les personnes vivant seules et les familles monoparentales. Dans les pays méditerranéens (Espagne, Grèce, Italie et ... Portugal) et en Irlande la proportion de personnes vivant seules est inférieure à 10 % alors qu'elle dépasse les 20 % dans les pays scandinaves. Avec un ratio de 15 %, les pays du centre de l'Europe occupent une position intermédiaire. Les taux varient dans une moindre mesure pour ce qui est des familles monoparentales, mais la distribution géographique reste la même.

Bien sûr, les différences ne s'arrêtent pas là. On peut dire sans exagérer qu'elles affectent toutes les caractéristiques socio-démographiques. Dans toute l'Europe, on ne rencontre pas deux pays identiques, même si les différents Etats membres peu-

Se chauffer est-il un luxe ?

L'enquête voulait également montrer dans quelle mesure les ménages européens pouvaient ou ne pouvaient pas s'offrir tout ce qui peut être considéré comme normalement indispensable. Là encore, la situation est beaucoup plus difficile dans les pays du Sud de l'Union que dans les autres Etats membres. En moyenne, 48 % des personnes interrogées en Espagne, en Grèce, en Italie et au Portugal indiquent qu'elles ne peuvent pas se permettre de se chauffer correctement (contre 6 % dans les autres pays). 51 % des ménages ne peuvent pas s'offrir une semaine de vacances par an en hôtel ou en location (contre 23 % dans les autres pays) ; 70 % (contre 28 %) ne peuvent pas remplacer des meubles hors d'usage ; 34 % (contre 9 %) ne peuvent pas acheter de vêtements neufs, mais seulement des vêtements d'occasion ; 26 % sont trop pauvres pour inviter au moins une fois par mois des amis ou des membres de la famille à leur table (contre 14 % dans les autres pays). Tout ceci s'accumule et, comme on le voit, la conclusion est toujours la même. Il n'est donc pas surprenant que le nombre de personnes interviewées répondant négativement à la question « Etes-vous satisfait de votre situation financière » soit deux fois plus élevé dans le Sud que dans le Nord : 65 % répondent oui dans le Nord, 33 % seulement dans le Sud.

Toutes ces difficultés s'aggravent dans les familles comptant des personnes âgées et des enfants, dans les familles monoparentales et dans les familles nombreuses.

vent être regroupés en un nombre limité de « familles de nations » : les pays scandinaves, les pays du centre et du Nord de l'Europe et le groupe des pays du Sud auxquels l'Irlande est souvent rattachée en raison des similitudes. En simplifiant beaucoup, il est possible de réduire ces groupes à deux modèles : les pays du Sud plus l'Irlande, d'une part ; les pays du centre et du

Irlande). De même, dans ces pays, la proportion de couples cohabitant est nettement plus faible tandis que l'âge auquel les jeunes quittent le foyer de leurs parents est beaucoup plus élevé.

Il ne servirait à rien de poursuivre cette comparaison pour prouver que les pays européens diffèrent les uns des autres sur le

« Dans le Sud de l'Europe, 33 % sont satisfaits de leur situation financière ; dans le Nord, 65 % »

Nord de l'Europe d'autre part. Cette simplification est en particulier valable si l'on considère le taux d'instabilité des familles ou le pourcentage de naissances hors mariage, qui sont l'un et l'autre plus bas dans les pays méridionaux et en Irlande. La même chose vaut pour le pourcentage de femmes de 25 à 59 ans qui ne sont pas présentes sur le marché du travail (en général très élevé dans les pays du Sud de l'Union de même qu'en

plan démographique. Ce ne sont pas ces différences qui importent ; elles découlent du contexte historique, social, culturel et religieux de chaque pays et peuvent de toute façon être considérées comme une source d'enrichissement pour l'Europe. Ce qui est intéressant, c'est le fait qu'il en résulte une multitude d'autres disparités se répercutant sur les conditions de vie et le bien-être des citoyens européens.

Le niveau de vie des « citoyens européens »
Voyons ce qu'il en est et commençons par la répartition des revenus. Le Panel communautaire des ménages (PCM) utilise deux indicateurs : un pour le revenu total des ménages (autrement dit le revenu provenant du travail, des pensions et transferts sociaux ainsi que d'autres sources) et un pour le revenu total personnel de toutes les personnes âgées de 16 ans et plus. Ces deux indicateurs ont été convertis pour permettre de comparer les standards du pouvoir d'achat (SPA)³. Ainsi que l'on pouvait s'y attendre, les différences entre pays sont énormes. Pour 1994, l'année précédant l'étude, le revenu moyen de tous les ménages des Etats membres de l'Union européenne équivalait à 20.903 SPA, soit un revenu par tête d'habitant (résultat de la division par le nombre de personnes vivant dans le ménage) de 8.127 SPA.

Ces deux chiffres s'inscrivent dans une fourchette comprise entre 14.793 (Portugal) et 39.315 (Luxembourg) pour les revenus des ménages tandis que les revenus par tête d'habitant s'échelonnent entre un minimum de 4.867 (également pour le Portugal) et un maximum de 14.836 (également pour le Luxembourg). En d'autres termes, les revenus les plus bas équivalent à la moitié environ de la moyenne européenne tandis que les revenus les plus élevés représentent à peu près le double de cette moyenne. Un fossé considérable, en particulier si l'on songe qu'il s'agit de moyennes et que les différences restent du même ordre lorsqu'on applique la méthode des médianes. Ce qui signifie que les citoyens luxembourgeois disposent d'un panier de biens et de services autorisant un niveau de vie deux fois plus élevé que celui de leurs « concitoyens européens ».

Les différences sont moins marquées quand il s'agit des autres Etats membres. L'écart entre les pays du Sud de l'Europe et les autres Etats membres est néanmoins frappant. Dans les pays méridionaux, les

ménages disposent de revenus moyens équivalant à 16.621 SPA tandis que la moyenne est de 24.121 SPA pour les autres pays. Soit une différence de 7.500 SPA entre les deux groupes, différence qui tombe à 5.600 SPA si l'on excepte le Luxembourg. Les résultats sont identiques lorsqu'on remplace les revenus des ménages par les revenus de toutes les personnes de plus de 15 ans accomplis.

On obtient d'autres éléments intéressants pour une comparaison entre Etats membres lorsqu'on considère les sources de revenus. Dans la plupart de ces pays, la majeure partie des revenus provient du travail (67 % si l'on suppose que le revenu total est égal à 100) ; le reste est tiré d'autres sources de revenus (5 % en moyenne) et des transferts sociaux (28 % en moyenne). Dans l'ensemble, la structure des revenus ne présente pas de grosses différences d'un pays à l'autre. On note cependant dans les pays du Sud de l'Union et en Irlande une plus forte proportion du revenu total des ménages provenant d'une activité indépendante (15,6 % en moyenne contre 6 % dans les autres pays). Dans ces pays, la part des revenus issus de prestations servies au titre des fonctions vieillesse et survie est supérieure à la moyenne européenne tandis que les transferts relatifs à la

famille sont très inférieurs à la moyenne. Le pourcentage de ménages recevant une pension de vieillesse ou de réversion est beaucoup plus élevé dans le Sud (dans ces pays, environ 45 % des ménages ont bénéficié d'un tel transfert) que dans les autres pays (en moyenne 34 %). Mais la situation se trouve exactement inversée – en faveur des pays du centre et du Nord de l'Europe – si l'on considère l'ensemble des transferts sociaux à l'exclusion des pensions. Ceci vaut en particulier pour les prestations familiales : dans certains pays (Irlande, Belgique, Luxembourg, Autriche) environ 40 % des ménages en bénéficient, contre 3 à 7 % pour les pays méridionaux (à l'exception du Portugal).

Dans le cas d'autres prestations de transferts sociaux – allocations d'éducation, d'aide sociale et de logement – les différences sont encore plus importantes. Les allocations de logement sont pratiquement inexistantes dans les Etats du Sud de l'Union, où tout juste un pour cent des ménages bénéficient de cette aide, tandis qu'au Danemark, en Grande-Bretagne et en France elle sont versées à près de 20 % des ménages. Ce n'est pas ici l'endroit de discuter des raisons de cette disparité. Simplement, ces données montrent la coexistence, dans le même contexte européen, de modèles totalement différents. Les Etats membres méridionaux ont adopté des modèles favorisant les personnes âgées ; ils ont développé un

Le Sud, « quartier pauvre » de l'Europe

Bien que le nombre moyen de personnes composant un ménage soit plus élevé dans le Sud de l'Europe que dans le Nord, on compte moins de pièces par unité de logement. Dans le Sud, 10 % environ des ménages vivent dans des logements surpeuplés (1,5 ou plus de 1,5 personnes par pièce) contre 2,6 % dans les autres pays. Au Portugal, pour prendre un exemple, 16 % des ménages n'ont pas de salle de bains alors que la moyenne européenne est de 2 % ; 14 % n'ont pas de toilettes intérieures (moyenne européenne : 2 %) et 22 % n'ont même pas l'eau chaude courante (moyenne européenne : 3 %).

Cette liste pourrait s'allonger indéfiniment : dans le Sud, 24 % des ménages se plaignent du manque de place, 12 % indiquent ne pas avoir suffisamment de lumière naturelle, 12 % ont des problèmes avec des infiltrations dans le toit, l'humidité dans les murs ou les planchers, etc. Plus de 20 % se plaignent de problèmes de pollution causés par la circulation ou l'industrie. En moyenne, près d'une famille sur trois considère que ses frais de logement sont extrêmement lourds alors que ce n'est le cas que pour 13,5 % de la population dans les autres pays de l'Union européenne. En Grèce, le faible niveau des revenus fait que 37 % des ménages s'étaient trouvés dans l'impossibilité de payer leur loyer pour les 12 derniers mois et que 30 % des personnes vivant dans un logement où ils sont propriétaires ou locataires avaient des difficultés à payer leurs factures d'eau et d'électricité (moyenne européenne : 5 %)

³ Pour calculer le standard de pouvoir d'achat, chaque monnaie nationale est convertie en une monnaie de référence commune dont chaque unité permet d'acheter la même quantité de biens et de services dans les différents Etats membres au cours d'une année donnée.

système fort de garanties professionnelles et rémunératives en faveur des salariés, se montrent relativement peu sensibles à la situation des jeunes cherchant leur premier emploi et comptent sur l'entraide solidaire au sein de la famille. D'autres pays ont choisi une voie totalement différente.

A cet égard, les résultats de l'enquête effectuée par Eurostat sont plus qu'éloquents. Dans les pays du Sud de l'Union, la proportion, dans un même ménage, de personnes tirant des revenus de leur travail est supérieure à la moyenne des autres pays (81 % contre 79 %) ; dans ces mêmes pays, le pourcentage de personnes recevant une pension de vieillesse ou survie est considérablement plus élevé que dans les autres pays (38 % contre 26 %) ; tandis que, dans les pays méditerranéens, la proportion de personnes recevant une allocation de chômage ou percevant des transferts sociaux au titre du soutien familial est beaucoup plus faible que la moyenne de l'Europe du centre et du Nord (8,7 % contre 16 % ; 6 % contre 51 %, dans ce dernier cas en exceptant le Portugal). Il va sans dire que, dans les Etats membres méridionaux, les prestations de transfert (exprimées en SPA) sont en moyenne moins généreuses que dans les autres pays européens, même si elles sont versées à un grand nombre de personnes, comme c'est le cas pour les pensions.

Conditions de vie et participation

La liste des inégalités est longue. En règle générale, les sociétés dans lesquelles on rencontre le plus de personnes vivant dans le besoin sont celles qui présentent les plus fortes disparités de niveaux de vie. Le coefficient Gini permet de mesurer les inégalités de répartition des revenus : il est d'autant plus élevé que la répartition est plus inégale. C'est dans les pays du Sud de l'Union ainsi qu'en Irlande que ce coefficient est le plus élevé ; il atteint 34 en moyenne, contre 29 pour les autres pays. Les résultats restent les mêmes lorsqu'on

supprime les ménages se trouvant respectivement au-dessous et au-dessus des deux seuils de revenus à chaque extrémité de l'échelle. D'où il ressort que la proportion

plus élémentaires, ou encore, forçant les jeunes à rester chez leurs parents même après avoir atteint l'âge adulte, de telles conditions de vie sont loin d'être propices

« Conditions de vie déplorables, pauvreté, logements inadaptés, réduisent les droits des citoyens à une simple apparence »

des ménages disposant d'un revenu équivalent⁴ inférieur à 50 % de la moyenne et de ceux disposant d'un revenu équivalent de 150 % ou plus est plus forte dans le Sud que dans le reste de l'Union européenne.

Quelle importance devons-nous attacher à ces résultats ? Il faut incontestablement les prendre très au sérieux. Des conditions de vie obligeant une partie de la population à vivre dans un état de pauvreté et de privations permanent, à compter chaque sou, à vivre dans des logements inadéquats où manquent même les éléments de confort les

au développement du sens civil et à la participation à la communauté démocratique. Dans de telles conditions, les droits des citoyens se trouvent réduits à une simple apparence.

Par ailleurs, tout indique que cet effet de non-participation ne peut que s'accroître au fur et à mesure que croissent les inégalités de condition et de ressources au sein d'une société. Les études socio-psychologiques montrent que le sentiment d'appartenance et l'identification de l'individu avec le groupe de référence (que ce soit au sein d'une



⁴ Le revenu des ménages a été pondéré afin de compenser les différences de taille et de composition des ménages

communauté, d'une nation ou d'une institution supranationale) est basé sur la comparaison. Lorsque les distances relatives entre individus, groupes ou nations dépassent une certaine limite, l'individu tend à s'auto-exclure, à ne pas participer et à ne pas soutenir les objectifs d'un projet qu'il ressent comme étranger à ses intérêts et à sa

Déjà au niveau d'une nation, la confrontation avec une telle diversité de situations et d'intérêts est une entreprise ardue. L'abolition des frontières et les progrès de l'unification de l'Europe ne feront que compliquer la tâche. En même temps, il sera de plus en plus difficile de concilier les différentes exigences et

reconnaissance du travail non rémunéré et les mesures permettant à ceux qui le fournissent de rester indépendants, ainsi que les dispositifs mis en œuvre par la Communauté pour compléter et appuyer les efforts des Etats membres visant à promouvoir l'insertion sociale et l'égalité des chances. Dans son allocation de clôture, Odile Quintin, de la DG Emploi et Affaires sociales, notait qu'une action communautaire dans ce domaine devait soutenir les processus politiques de décision au niveau national et local. Elle soulignait par ailleurs l'importance d'un engagement politique fort, incluant la dimension de l'insertion sociale dans tous les instruments de la Communauté et la nécessité d'associer la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale à la promotion des droits fondamentaux.

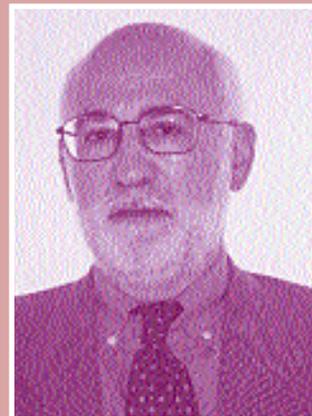
« Pour réussir, l'Europe devra parvenir à coupler de façon adéquate les objectifs économiques et sociaux »

condition. Il en va différemment lorsqu'il voit une chance concrète d'améliorer sa condition sociale et son identité sociale.

Ceux qui gouvernent l'Europe le savent bien. Des instruments et des programmes ont été élaborés et mis en place pour redistribuer les ressources vers les pays qui souffrent des problèmes sociaux les plus graves et les zones les plus déshéritées. Apparemment, ces dispositifs n'ont pas suffi pour empêcher le fossé existant entre les citoyens et les institutions européennes de se creuser. Mais ils sont avant tout condamnés à l'inefficacité en raison des effets négatifs de la mondialisation du marché : chômage, inégalité accrue, paupérisation croissante, conditions de travail précaires, augmentation de l'insécurité. A une époque où les risques du marché tendent à devenir le principal élément régulateur de notre société, il est impensable que les gouvernements nationaux et les organisations supranationales continuent à concentrer leurs efforts exclusivement sur le secteur économique. Il importe qu'ils interviennent de façon au moins aussi décisive sur le plan politique, social et culturel, car la progression de la globalisation se traduit par une différenciation croissante. Aussi devons-nous regarder en face les nouveaux problèmes de l'intégration culturelle et trouver des solutions appropriées pour lutter contre la marginalisation et l'exclusion des groupes les plus vulnérables.

d'obtenir le consensus des citoyens sur les décisions prises au niveau supranational. Si l'Europe veut vraiment réussir, elle doit prouver qu'elle est en mesure de coupler les objectifs économiques et sociaux. Elle doit fournir à tous ceux qu'elle est censée représenter des preuves tangibles de son efficacité, allant au-delà de la libre circulation des capitaux et du marché unique. Ce qui signifie en clair : améliorer la qualité de vie des « citoyens européens » et apporter en fin de compte aux problèmes sociaux des solutions durables et adéquates, allant plus loin que ce que les gouvernements nationaux ont pu (ou n'ont pas pu) réaliser à ce jour.

Peut-être l'avenir est-il déjà en marche dans cette direction. Des signes encourageants, bien qu'il ne s'agisse encore que de paroles, nous viennent d'une réunion d'éminents représentants des organisations nationales et européennes qui s'est déroulée à Bruxelles en mai 1999. Cette conférence avait pour objectif d'étudier, en partant des dispositions du Traité d'Amsterdam, les possibilités de mettre en place des actions communes en vue de lutter contre l'exclusion sociale et créer une « Europe pour tous ». Parmi les sujets à l'ordre du jour, on citera la citoyenneté réduite, les droits fondamentaux, la participation, la



Giovanni B. SGRITTA
expert nationale

Dipartimento di Scienze Demografiche
Università degli Studi di Roma 'La Sapienza'
Via Nomentana 41
I-00161 Rome
Italie

Téléphone : +39-06-499 195 20
Télécopie : +39-06-853 033 74
e-mail : sgritta@uniroma1.it
site internet : <http://www.uniroma1.it>



Physionomie sociale de l'Europe

Rapport de la Commission de l'EU

En 2000, la commission européenne a présenté pour la première fois un rapport détaillé sur la situation sociale en Europe. Nous donnons ici un résumé et quelques extraits de ce rapport sur les questions concernant la famille.

Constantinos Fotakis

Le rapport a pour objet une description générale de la situation sociale en Europe sur la base d'informations harmonisées permettant des analyses sûres et comparatives des tendances dans les États membres, et un débat européen sur les développements futurs de la politique sociale. Par ailleurs, l'analyse de la situation sociale fournit la perspective nécessaire pour approfondir l'analyse de la situation de l'emploi et de la protection sociale. Le rapport établit ainsi des liens entre le Rapport sur l'emploi et le Rapport sur la Protection Sociale.

La première section du Rapport 2000 sur la Situation Sociale présente une série d'indicateurs sociaux harmonisés sur des sujets tels que l'évolution démographique, l'emploi ou les conditions de revenus dans chacun des États membres. Ces indicateurs qui permettent d'obtenir une vue intégrée des conditions sociales constituent par ailleurs un outil puissant pour le processus de monitoring des développements dans le domaine social.

Dans la deuxième section, les principaux faits sociaux font l'objet d'un examen en profondeur. Quatre thèmes touchant de près au développement sociétal, à savoir la popu-

lation, les conditions de vie, le revenu et la participation sociale, sont analysés et étudiés. Ces présentations fournissent au lecteur l'information de base pour déterminer quels seront les besoins sociaux de demain, question qui fait l'objet de la troisième section.

Quelles sont les principales tendances sociales ?

La population européenne vieillit. Dans la plupart des États membres de l'UE, les taux de fécondité aussi bien que les taux de mortalité sont en baisse. En 1998, le nombre de naissances enregistrées dans l'Union





européenne est tombé à environ 4 millions, nouveau minimum historique de l'après-guerre. De fait, l'indicateur conjoncturel de fécondité de l'Union est tombé de 2,59 en 1960 à 1,45 en 1998. Il est aujourd'hui l'un des plus bas du monde. Pendant la même période, la proportion des personnes âgées (65 ans et plus) dans l'ensemble de la population est passée de 11% à 16%. Tout indique que cette tendance se maintiendra jusque bien après le début de ce nouveau siècle. En 2010 il y aura deux fois plus de personnes âgées (60 millions) qu'en 1960 (34 millions).

Des changements considérables ont également touché la composition des ménages

ainsi que la taille et la structure des familles. Les mariages sont moins fréquents et plus tardifs, les divorces plus courants que par le passé. Ces changements montrent que l'on s'éloigne du modèle traditionnel du couple marié avec enfants pour évoluer vers des ménages plus petits et moins stables, tels que les couples sans enfant, les ménages composés d'une seule personne ou les familles monoparentales.

Une autre tendance des comportements dans ce contexte est le nouveau rôle des femmes dans la vie économique et sociale. Par suite du relèvement du niveau d'éducation et de l'évolution des attitudes,

le taux d'emploi des femmes se rapproche de celui des hommes - entre 1988 et 1998, il est passé de 45% à 51% de la population en âge de travailler, tandis que le taux des hommes chutait de 74% à 71%. Au niveau européen, cette participation accrue des femmes devrait se poursuivre. Cependant, les femmes continuent à avoir des problèmes particuliers en ce qui concerne l'égalité d'accès au marché du travail, la poursuite de leur carrière, les salaires et la conciliation entre vie professionnelle et familiale.

Certaines inégalités persistent... Les études montrent qu'en matière de salaires, malgré les progrès accomplis ces 20

dernières années, il existe encore des inégalités considérables. En 1995, le salaire mensuel brut moyen d'une femme était inférieur de 26 % à celui d'un homme. Par ailleurs, un examen des différences de salaires par

centage des « pauvres » dans tous les Etats membres quoique à des degrés très différents. Les chiffres les plus récents (1996) montrent que, dans l'Union européenne, les transferts sociaux autres que les pensions de

pement des ressources humaines et de la santé publique. L'Europe a potentiellement la possibilité de répondre à ces besoins croissants dans le domaine social et de promouvoir à la fois la croissance économique et la cohésion sociale, étant donné que ces tendances ont pour effet de stimuler la création d'emplois dans le secteur des services. Ceci dit, ont devra veiller particulièrement à ce que les groupes les plus vulnérables de la société puissent s'offrir ces services. Le secteur tertiaire en développement pourrait jouer un important à cet égard.

« Le succès de l'Europe dépendra de la mesure dans laquelle elle parviendra à harmoniser les objectifs économique et sociaux »

âge montre que les écarts entre hommes et femmes se creusent rapidement avec l'âge. Cela s'explique essentiellement par les types d'emploi occupés par les femmes plus âgées, qui sont davantage concentrés dans le travail de bureau, lequel est moins bien rémunéré que la moyenne. En gros, entre 1980 et 1995, les inégalités de revenus ont augmenté dans la plupart des Etats membres alors qu'elles avaient diminué pendant les décades ayant précédé 1980. Ceci dit, la récente augmentation des inégalités n'a pas été générale. Les inégalités de revenus sont étroitement liées aux risques d'exclusion sociale et de conditions de vie précaires. Si, selon les prévisions, les inégalités de revenus ont tendance à se creuser, la proportion de personnes appartenant aux groupes sociaux à bas revenus, notamment les personnes âgées et les familles monoparentales, augmentera elle aussi. Les groupes à faibles revenus sont vulnérables. Ils peuvent être en mauvaise santé et avoir un accès insuffisant aux soins de santé. Ce qui entraîne une augmentation de la demande concernant les systèmes de protection sociale.

... mais la protection sociale réduit les inégalités

Les dépenses liées à la protection sociale représentaient, au total, 25,4% du PIB de l'Union en 1990. En 1996, ce chiffre s'établissait à 28,7%. La majeure partie de ce budget concerne les pensions de retraite et la santé publique. Les prestations sociales, pensions non comprises, réduisent le pour-

centage des personnes à bas revenus de 26 % à 17 %.

Implications pour le futur

Le rythme du changement auquel nous assistons compte tenu de la globalisation de l'économie, des mutations démographiques, des nouvelles formes du travail et de la vie familiale ainsi que de la transition vers une société de la connaissance, accentue le rôle de la dimension sociale dans la réalisation de l'efficacité économique et de l'équité sociale.

Les systèmes européens de transferts sociaux se sont avérés très efficaces pour endiguer la pauvreté des ménages. Néanmoins, l'exclusion sociale reste un gros sujet de préoccupation pour l'Europe. Le rapport montre que certains groupes de la société continuent à devoir faire face à des problèmes sociaux. Investir dans la population se révèle un moyen efficace pour édifier une société « inclusive » dans laquelle chacun peut à la fois apporter sa contribution et bénéficier de quelque chose.

En conclusion, le Rapport sur la situation sociale montre que les tendances socio-démographiques risquent d'exercer une pression croissante sur l'équilibre général entre la demande et la fourniture de prestations sociales. On va donc voir augmenter considérablement la demande pour certains services, notamment dans les domaines de l'assistance sociale, du dévelop-

Le Rapport a été commenté très positivement tant dans les milieux académiques que par les politiques. Par ailleurs, au début de l'année, nous avons noté des développements encourageants au niveau européen. Le sommet extraordinaire de Lisbonne intitulé *L'emploi, les réformes économiques et la cohésion sociale – pour une Europe de l'innovation et de la connaissance*, a clairement reconnu l'importance de la politique sociale dans la stratégie pour l'Union européenne. En faisant de la cohésion sociale l'un des éléments majeurs de la stratégie européenne pour l'avenir et en incitant à surveiller les développements sociaux en s'appuyant sur un certain nombre d'indicateurs sociaux, le sommet de Lisbonne a redonné aux citoyens européens l'assurance que l'Union était fondamentalement attachée à la réalisation d'une société inclusive et cohésive.

Les caractéristiques des familles différentielles selon les États membres de l'UE ?

Bien que l'éclatement des ménages, l'individualisme et une moindre dépendance par rapport à la famille soient des tendances communes à tous les États membres, la situation des ménages/familles est loin d'être homogène. Des modèles de société différents contribuent à préserver des disparités majeures dans la façon dont la famille ou l'organisation collective définissent le cadre de vie :

- Les structures familiales et les compositions les plus conventionnelles des ménages se retrouvent dans les États

membres du Sud et en Irlande. Dans ces pays, les divorces, le concubinage et les naissances hors mariage sont moins courants. La composition des ménages varie moins fréquemment et leur taille moyenne est plus importante puisqu'ils comptent entre 3,1 et 3,4 personnes. Les ménages d'une personne ne représentent qu'un dixième de l'ensemble des ménages (entre 8,7% au Portugal et 13,5% en Irlande), tandis que les ménages d'au moins 4 personnes constituent plus de 40% du total. Ces chiffres s'expliquent par la proportion élevée de jeunes de 16 à 30 ans vivant chez leurs parents (les deux tiers des jeunes en Italie) et par le nombre de ménages regroupant trois générations (surtout en Grèce, où ceux-ci représentent 20% du nombre total des ménages). En revanche, les ménages formés par un couple sans enfant ou composés d'un seul parent ne pèsent guère dans la société. Enfin, c'est aussi dans les pays méditerranéens que la

part des prestations familles/enfants au sein de l'ensemble des prestations sociales est la plus faible: 2% en Espagne, 3,6% en Italie, 5,6% au Portugal, 8,3% en Grèce, contre une moyenne de 8% pour l'UE en 1996. Il semblerait donc que de nombreuses tâches (de soins et de garde notamment) soient encore assurées par les familles.

- Les *États membres scandinaves* sont à l'opposé puisqu'ils ont davantage évolué vers les nouveaux types plus réduits de ménage. Ils se caractérisent par une forte proportion de ménages d'une personne (entre 29 et 31% du total) et seulement 20% de ménages comportant 4 personnes ou plus. C'est aussi dans ces États membres nordiques que la proportion de jeunes de 16 à 30 ans vivant chez leurs parents est la plus faible (entre 24 et 34%) – les couples sans enfant étant plus fréquents – et que la proportion de ménages regrou-

pant trois générations est la plus basse (3%). Les changements intervenant dans la composition des ménages sont dus à la fréquence des divorces (plus de 4 mariages prononcés en 1980 sur 10 devraient se conclure par un divorce, contre 2 sur 10 pour les cohortes de 1960). Par conséquent, la proportion des ménages monoparentaux est élevée tandis que les couples avec enfants ne dominent pas autant. Le concubinage est très courant et près de la moitié des naissances interviennent hors mariage. Enfin, les États membres scandinaves ont considérablement développé les politiques publiques en faveur des familles : les prestations familles/enfants représentent plus de 10% du total des prestations sociales.

- Situés entre ces deux extrêmes, les *autres États membres* se caractérisent par une évolution intermédiaire des ménages vers ces nouveaux modèles de famille et par

Ménages et familles

	UE-15	A	B	DK	FIN	F	D	EL	IRL	I	L	NL	P	E	S	UK
Proportion de personnes vivant en ménage, par type de ménage, 1995																
Total	100	100	100	100	-	100	100	100	100	100	100	100	100	100	-	100
<i>1 adulte sans enfants à charge</i>	11	11	11	17	-	12	15	7	7	8	10	14	4	5	-	11
... Homme	4	4	4	8	-	5	6	2	3	3	4	6	1	1	-	4
..... Agé de moins de 30 ans	1	1	0	2	-	1	1	0	0	0	0	2	0	0	-	1
..... Agé de 30 à 64 ans	2	2	3	4	-	2	4	1	2	2	3	3	1	1	-	2
..... Agé de 65 ans ou plus	1	1	1	2	-	1	1	1	1	1	1	1	1	1	-	2
... Femme	7	7	7	9	-	7	9	5	3	5	6	9	3	3	-	7
..... Agée de moins de 30 ans	1	1	0	2	-	1	1	0	0	0	1	2	0	0	-	0
..... Agée de 30 à 64 ans	2	2	2	3	-	2	3	1	1	1	2	3	1	1	-	2
..... Agée de 65 ans ou plus	4	4	4	5	-	4	5	4	2	3	3	4	2	2	-	5
<i>2 adultes sans enfants à charge</i>	23	20	24	29	-	24	29	20	15	17	21	29	18	15	-	26
... Tous deux âgés de moins de 65 ans	13	13	12	19	-	14	18	8	7	8	13	19	8	6	-	16
... Dont l'un a 65 ans ou plus	10	7	12	10	-	10	11	12	7	9	9	9	11	9	-	10
<i>3 adultes ou plus sans enfants à charge</i>	14	14	10	8	-	9	12	18	13	21	14	9	18	21	-	13
<i>Parent seul avec enfants à charge</i>	3	2	4	4	-	4	3	2	3	2	2	3	2	1	-	6
<i>2 adultes avec enfants à charge</i>	36	30	43	35	-	43	33	35	40	35	39	40	35	35	-	36
... 1 enfant	11	10	14	12	-	13	12	10	7	13	13	9	14	10	-	9
... 2 enfants	17	14	19	16	-	18	16	21	14	16	17	19	16	18	-	17
... 3 enfants ou plus	8	6	11	7	-	12	6	4	18	6	9	11	4	6	-	10
<i>3 adultes ou plus avec enfants à charge</i>	12	22	8	7	-	9	8	18	23	18	14	6	22	24	-	8

Les enfants à charge comprennent tous les enfants jusqu'à l'âge de 15 ans plus toutes les personnes âgées de moins de 25 ans qui sont économiquement inactives (essentiellement aux études) et qui vivent avec l'un de leurs parents au moins.

Source : Eurostat – Panel communautaire des ménages (PCM).

différentes institutions et politiques publiques en faveur des familles. Les allocations familiales, les structures de garde d'enfants, les règles sur les congés parentaux, les dispositions fiscales en faveur des familles, les horaires scolaires, etc. composent un ensemble variable qui définit chaque modèle national.

Les problèmes du soutien au sein de la famille de demain : moins d'enfants et un plus grand nombre de personnes très âgées

À l'aube du nouveau millénaire, la population de l'UE est confrontée à un processus de vieillissement accéléré qui se caractérise par les tendances suivantes :

- *L'espérance de vie augmente* : en 1998, l'espérance de vie à la naissance était de 80,8 ans pour les femmes et de 74,5 ans pour les hommes, ce qui se traduisait par une plus forte proportion de femmes dans la population âgée.
- *La fécondité diminue* : avec une moyenne de 1,45 enfant par femme, l'indicateur conjoncturel de fécondité de l'UE était, avec celui du Japon, le plus faible au monde, même si des écarts subsistaient entre les États membres du Nord et du Sud.
- *Les jeunes de moins de 15 ans sont moins nombreux* : le nombre de jeunes a diminué de 20% au cours des trois dernières décennies et, selon les projections démographiques d'Eurostat, cette tendance se poursuivra au début du siècle prochain.
- *La population en âge de travailler vieillit...* : à l'avenir, la diminution de la nouvelle génération de jeunes et l'accroissement de la population âgée d'au moins 50 ans (arrivée progressive des enfants du baby-boom) accélérera cette tendance.
- *...et bientôt, les rangs de la population en âge de travailler s'éclairciront* : le départ à la retraite progressif des générations du baby-boom ainsi que la diminution du nombre de jeunes réduiront la population en âge de travailler de l'UE à partir de 2010.

- *La population des plus de 65 ans augmente...* : la proportion de personnes âgées progresse rapidement au sein de l'UE (les personnes de 65 ans et plus représentaient 10,6% de la population totale en 1960 et 15,9% en 1998). Cette tendance s'accroîtra encore au cours des premières décennies du siècle prochain avec l'arrivée dans cette classe d'âge des enfants du baby-boom.
- *...et le nombre de personnes du quatrième âge s'accroît encore plus rapidement* : dans ce processus de vieillissement de la population, c'est l'accroissement du nombre des plus de 80 ans qui a été le plus marqué. Selon les projections, leur nombre total augmentera d'un tiers au cours de la prochaine décennie.

Les experts de la Commission européenne tirent les conclusions suivantes des tendances exposées ci-dessus :

Augmentation de la population « dépendante » :

Le rapport montrant l'importance de la population âgée de 0 à 14 ans et de 65 ans et plus vis-à-vis de la population ayant entre 15 et 64 ans (communément appelé « rapport

total de dépendance » d'un point de vue purement démographique) est passé dans l'UE de 58% au milieu des années 70 à 49% au milieu des années 90, sous l'effet du recul de la fécondité (la diminution du nombre de personnes dépendantes jeunes a dépassé la hausse du nombre de personnes dépendantes âgées). Néanmoins, ce chiffre devrait augmenter au cours des prochaines décennies sous l'effet d'une accélération du processus de vieillissement provoquée par l'arrivée des générations du baby-boom. Auparavant, la majorité des personnes « dépendantes » étaient des jeunes; en revanche, au 21^e siècle, l'accroissement de la longévité fera que la plupart d'entre elles seront des personnes âgées et notamment des femmes.

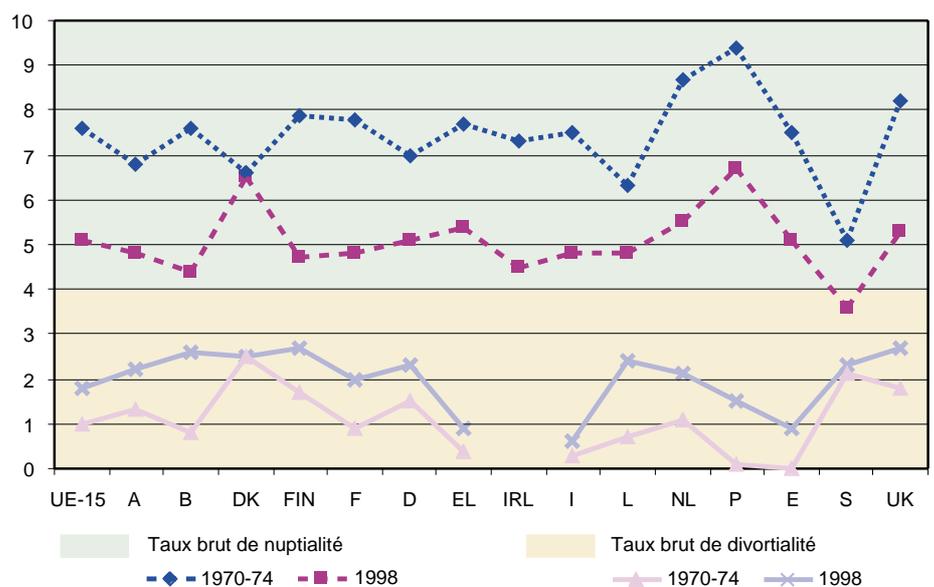
Evolution du soutien informel potentiel au sein des familles :

Deux grandes catégories de soins sont concernées, à savoir la garde des enfants et les soins aux personnes âgées. La Commission européenne étudie les besoins futurs pour ces deux catégories :

- Concernant la garde des enfants, les parents et grands-parents des générations de jeunes dont le nombre décroît seront probablement moins sollicités.

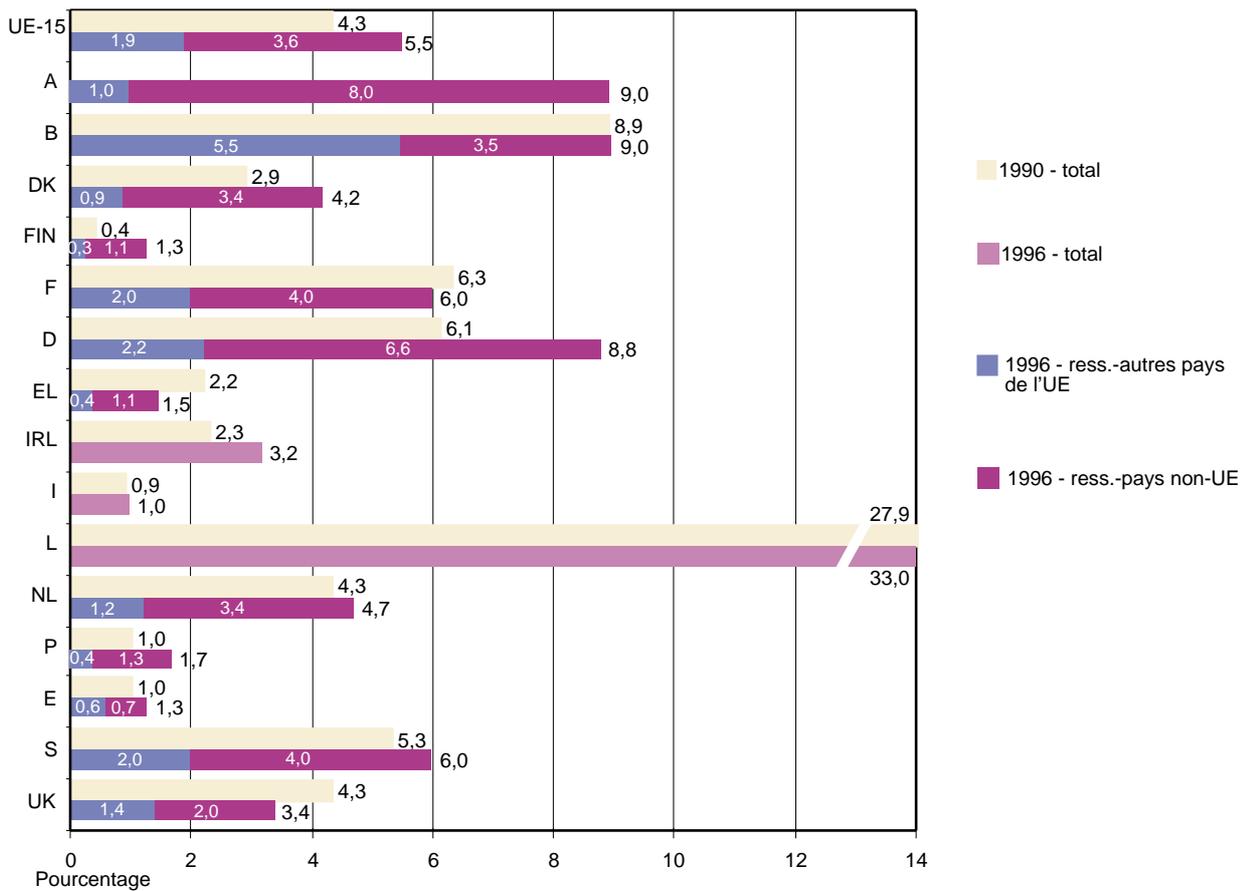
Mariage / divorce en Europe

pour 1000 habitants



Les taux bruts de nuptialité/divortialité sont les nombres de mariages/divorces rapportés à la population moyenne au cours d'une année donnée. Pour un certain nombre de pays, les données pour 1998 se rapportent à 1997
Source : Eurostat – Statistiques démographiques. Scénarios démographiques de base, année 1995

Non-ressortissants en pourcentage de la population totale



Population au 1^{er} janvier. L'accroissement naturel équivaut aux naissances vivantes moins les décès. Source : Eurostat – Statistiques démographiques. Scénarios démographiques de base, année 1995.

• Cependant, le soutien informel disponible pour les personnes âgées mérite d'être examiné. Dans la plupart des

Le rapport de la Commission européenne sur la situation sociale en arrive ainsi à la conclusion suivante : « La tendance à un

entre les générations. Par conséquent, la viabilité future des systèmes de pension, de soins et de santé pourrait être de plus en plus mise à mal. »

« La population des plus de 65 ans progresse rapidement au sein de l'UE – et cette tendance s'accroîtra encore. »

États membres, la cohorte de personnes de 80 ans et plus pourra encore compter sur un nombre important d'enfants pendant les deux prochaines décennies (en moyenne, plus de deux par personne âgée).

accroissement du nombre des personnes âgées, notamment celles de 80 ans et plus, combinée à une durée moyenne de la vie professionnelle plus courte du fait de l'allongement de la scolarité et de la retraite obligatoire, crée de nouvelles tensions potentielles

Taux de fécondité

Le recul de la fécondité a commencé dans les années 60, d'abord dans les États membres scandinaves, puis une dizaine d'années plus tard, dans les États membres méditerranéens. Néanmoins, les États nordiques ont connu une reprise de la fécondité du milieu des années 80 à la première moitié des années 90. Aujourd'hui, les niveaux de fécondité les plus bas sont observés dans les États membres méditerranéens, les taux les plus faibles, soit moins de 1,2 enfant par femme, étant enregistrés en Espagne et en Italie. Par conséquent, les États membres du Sud vieillissent plus rapidement que ceux du Nord.

C omparaison des régimes de protection sociale en Europe

Vus « d'en bas », les systèmes de protection sociale des États membres donnent une image de diversification extrême, au point qu'il semble impossible de trouver des points communs et presque inutile de parler de modèle social européen. Chaque pays a instauré l'État-providence en suivant un cheminement qui lui est propre et qui influence aujourd'hui encore ses politiques (et sa politique). Les experts nationaux estiment que la dynamique de la persistance éclipsé nettement celle de la convergence. Néanmoins, comme l'abondante littérature consacrée aux « modèles » (ou régimes, ou types) d'État-providence le montre, certains pays possèdent davantage de caractéristiques communes que d'autres. Ils partagent en réalité un certain nombre d'ingrédients institutionnels systématiquement liés qui ont engendré une « logique » évolutive distincte au fil du temps et qui prédisposent aujourd'hui de la même manière le programme des réformes, tant sur le plan des contraintes que des possibilités. À la lumière de cette littérature, on peut distinguer quatre groupes d'États-providence (on pourrait dire : quatre « Europes sociales ») : il s'agit des « modèles » scandinave, anglo-saxon, continental et méridional. Les caractéristiques institutionnelles de base sur lesquelles se fonde cette subdivision sont :

- la couverture des risques et l'admissibilité aux prestations ;
- la structure des prestations ;
- les mécanismes de financement, et
- l'organisation matérielle du système.

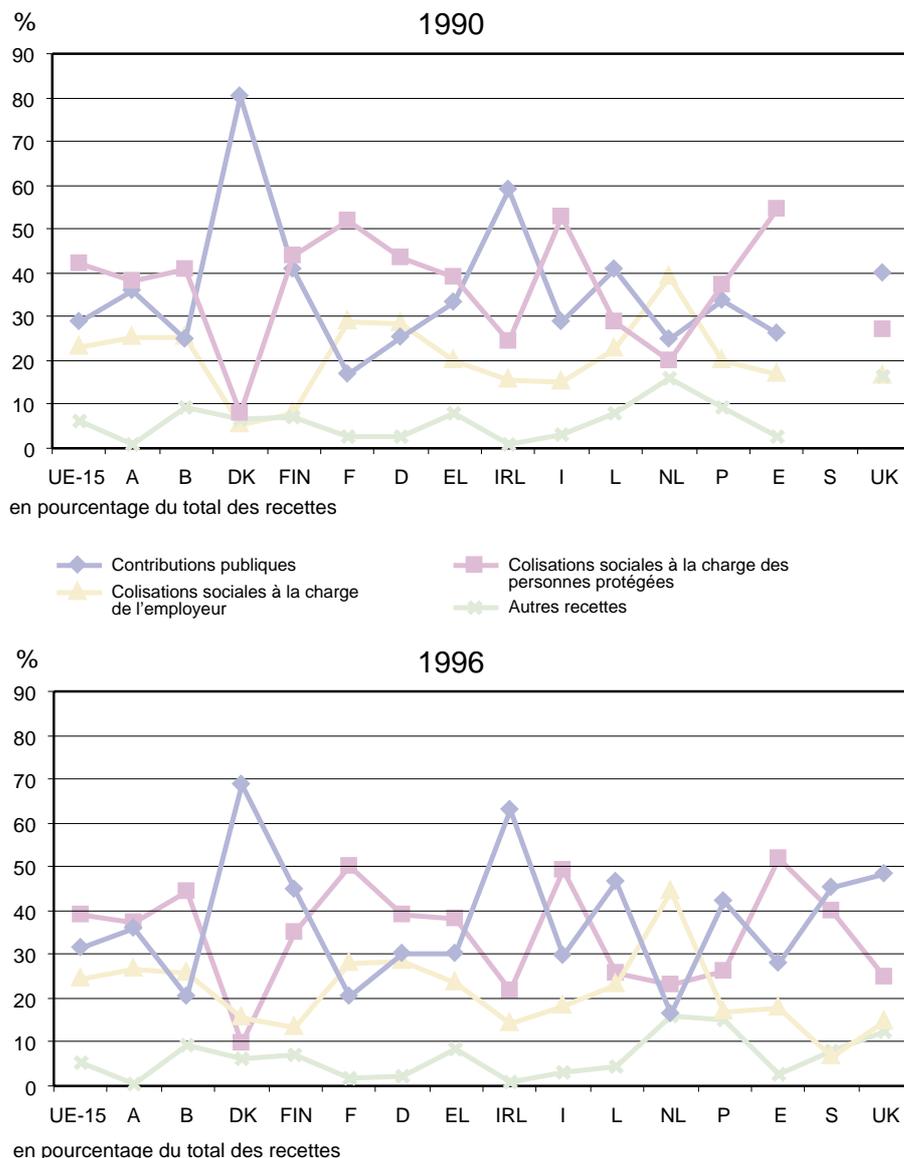
La Scandinavie

Dans les pays scandinaves, comme chacun sait, la protection sociale est un droit conféré à chaque citoyen. La couverture est véritablement universelle et tous les citoyens ont droit aux mêmes « montants de base » (qui sont relativement élevés par comparaison avec les autres pays) lors de la survenance de risques sociaux - même si les personnes ayant un emploi rémunéré perçoivent des prestations supplémentaires octroyées par des régimes professionnels

obligatoires. Outre des prestations généreuses visant à garantir le revenu, les systèmes scandinaves offrent un large éventail de services sociaux organisés par l'État ainsi que de nombreux programmes actifs concernant le marché du travail, qui alimentent le taux d'emploi élevé des travailleurs des deux sexes. Le service public procure également un grand nombre d'emplois. La fiscalité joue un rôle déterminant (mais pas exclusif) dans le financement de l'État-providence ; le niveau des dépenses et d'imposition est élevé

par rapport aux autres pays. L'assistance sociale joue un rôle plutôt limité, résiduel et visant à l'intégration. Les différentes fonctions de la protection sociale sont fortement intégrées et l'octroi de prestations et de services incombe principalement aux autorités publiques (nationales et locales). Le seul secteur qui demeure en grande partie en dehors de ce cadre organisationnel intégré est l'assurance chômage, qui n'est pas officiellement obligatoire et est directement gérée par les syndicats.

Recettes de protection sociale par type



Données provisoires pour toutes les années (EL), 1996 (B, D, E, I, NL, P, FIN, UK). Pas de données sur les prestations et recettes pour S (1990-92). EU-15 ne comprend pas S.
Source : Eurostat – Système européen de statistiques intégrées de la protection sociale (SESPROS).

Qui souffre le plus de la solitude ?

Âge : Le sentiment de solitude est trois fois plus fréquent que la moyenne chez les personnes âgées de 80 ans et plus (6% contre 2%). Elles sont 15% en Italie, 10% au Luxembourg et 9% en Autriche à déclarer se sentir seules.

Santé : Le sentiment de solitude chez les personnes en mauvaise ou très mauvaise santé est cinq fois plus fréquent que chez les personnes en bonne ou très bonne santé et deux fois plus fréquent que chez celles dont la santé est relativement bonne.

Statut matrimonial : La solitude est également plus fréquente chez les personnes veuves et séparées que chez les personnes mariées, divorcées ou jamais mariées.

Faibles revenus : La proportion de personnes exposées à la solitude augmente avec l'incapacité de se permettre une, deux, trois ou l'ensemble des six commodités élémentaires. Les personnes ne disposant d'aucune de ces six commodités sont plus touchées par la solitude que celles qui disposent de l'ensemble de ces commodités.

fortement intégré (et englobe en outre l'assurance chômage). Il est également entièrement géré par le service public : au Royaume-Uni, les partenaires sociaux sont très peu impliqués dans l'élaboration des politiques et la gestion de celles-ci.

Bas et la Suisse ont rendu cette tradition en partie hybride en introduisant certains régimes de portée universelle. Les formules des prestations (proportionnelles aux revenus) et le financement (par le biais des cotisations de sécurité sociale) reflètent en

« On peut distinguer 4 groupes de régimes de protection sociale en Europe : les modèles scandinave, anglo-saxon, continental et méridional. »

L'Europe continentale

Ce groupe comprend l'Allemagne, la France, les pays du Benelux, l'Autriche et (hors UE) la Suisse. La tradition bismarckienne axée sur le lien entre la position professionnelle (et/ou la situation de famille) et les droits sociaux est toujours manifeste tant dans le domaine de la garantie de revenus que dans le secteur des soins de santé. Seuls les Pays-

grande partie la logique de l'assurance – même si ce n'est pas le cas d'un point de vue strictement actuariel – et sont souvent soumis à des règles différentes en fonction des groupes professionnels. Les taux de remplacement sont généreux et la couverture est très complète (quoique fragmentée), ce qui entraîne des niveaux élevés de dépenses et d'imposition. L'approche axée sur les pro-

Le Royaume-Uni et l'Irlande

La deuxième « Europe sociale » repose sur les idées de Beveridge et trouve son application au Royaume-Uni et en Irlande. La couverture de la protection sociale est très complète, mais pas totalement universelle (sauf dans le domaine des soins de santé) : les inactifs et les salariés gagnant moins d'un certain revenu n'ont pas accès aux prestations de l'assurance nationale. Ces prestations – forfaitaires – sont en outre beaucoup moins élevées qu'en Scandinavie. Par contre, l'éventail de formules d'assistance sociale et de prestations liées au niveau des ressources est nettement plus large. Les services sociaux et de soins de santé sont financés par la fiscalité, mais les cotisations occupent une part importante du financement des prestations en espèces. Les niveaux d'imposition et des dépenses sont demeurés relativement faibles (par comparaison avec la Scandinavie et l'Europe continentale). Il en va de même pour l'emploi dans le secteur public. Comme en Scandinavie, le cadre organisationnel de l'État-providence est



Taux d'emploi des femmes âgées de 25 à 49 ans, par nombre d'enfants, 1998

	UE-15	A	B	DK	FIN	F	D	EL	IRL	I	L	NL	P	E	S	UK
Ensemble de femmes	63,8	73,5	66,4	-	-	68,6	69,1	54,2	55,6	51,0	58,0	69,8	73,2	46,7	-	72,1
Femmes sans enfants	67,3	75,5	66,2	-	-	73,2	74,3	55,2	59,7	52,5	61,9	73,2	73,6	48,3	-	78,8
Femmes avec au moins																
1 enfant de 0 à 5 ans	53,0	67,1	67,3	-	-	57,0	50,1	50,4	46	45,7	48,8	60,7	72,0	40,7	-	55,4
Femmes avec 1 enfant de 0 à 5 ans	55,7	67,7	68,0	-	-	62,2	53,2	51,1	49	47,1	52,6	61,9	73,3	41,3	-	59,8
Femmes ayant 2 enfants dont au moins 1 âgé de 0 à 5 ans	52,1	61,2	68,2	-	-	61,4	48,4	48,3	45,3	41,7	45,0	57,1	71,3	36,9	-	59,0
Femmes ayant 3 enfants dont au moins 1 âgé de 0 à 5 ans	37,0	52,7	44,1	-	-	34,9	33,2	42,6	32,0	31,6	29,1	49,0	47,7	24,6	-	40,4

fessions se manifeste également dans l'organisation et la gestion. Les syndicats et organisations patronales participent activement à la gestion des régimes d'assurance en laissant une autonomie marginale au service public – particulièrement dans le secteur de la santé. La majorité de la population est couverte par l'assurance sociale, en vertu de droits individuels ou dérivés. Les obligations de l'assurance prennent automatiquement effet dès qu'un travailleur occupe un emploi rémunéré – même si, en Allemagne et en Autriche, un seuil de revenu minimum est

Grèce. Le degré de maturité de la protection sociale varie d'un pays à l'autre : le système italien a vu le jour longtemps avant les trois autres, ce qui se reflète dans les niveaux des dépenses et d'imposition (en particulier pour le Portugal et la Grèce). Les États-providence du sud de l'Europe possèdent plusieurs caractéristiques institutionnelles communes, qui les distinguent quelque peu du groupe continental. Leur couverture présente deux facettes : elle est clairement bismarckienne dans le domaine du transfert de revenus (les régimes de retraite y sont très

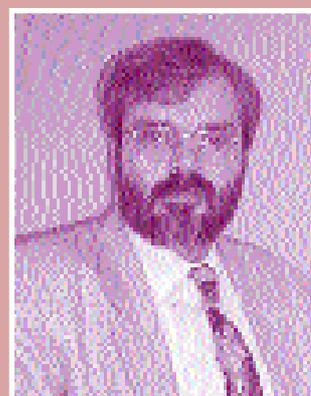
« La famille, dont l'importance demeure très grande en Europe méridionale, remplit généralement une fonction de "courtier" pour ses membres dans le domaine de l'assistance sociale. »

requis. Dans les pays du groupe continental, les citoyens qui passent à travers les mailles du filet de l'assurance sociale peuvent recourir à un réseau de prestations d'aide sociale relativement substantielles.

L'Europe méridionale

Le dernier groupe d'États-providence comprend l'Italie, l'Espagne, le Portugal et la

généreux) et bévéridgienne dans le secteur des soins de santé, puisque ces pays ont mis en place des services de santé nationaux universels (bien que cette universalité ne soit complète qu'en Italie et en Espagne). Le filet de sécurité suppléant l'assurance sociale n'est pas très étoffé dans ces pays. Les fonds professionnels et les partenaires sociaux y jouent un rôle déterminant au niveau de la politique de garantie des revenus. Leur



Constantinos Fotakis

Commission européenne
Rue de la Loi 200
B-1049 Bruxelles
Belgique

Téléphone : +32-2-295 02 06
Télécopie : +32-2-299 38 90
e-mail : c.fotakis@cec.eu.int

influence est moindre dans le secteur des soins de santé, qui sont en grande partie décentralisés, notamment en Italie et en Espagne. Les pays méridionaux font beaucoup appel aux charges sociales mais la fiscalité remplace progressivement les cotisations comme source de financement des services sociaux et de santé (ici encore, ce processus est achevé en Italie et en Espagne). La famille, dont l'importance demeure très grande en Europe méridionale, remplit généralement une fonction de « courtier » pour ses membres dans le domaine de l'assistance sociale.

La recherche sur la famille en Europe

Tous les Etats membres de l'Union européenne poursuivent une activité de recherche sur la famille mais il faut bien dire que cette activité n'en est souvent qu'aux premiers balbutiements. Le fait est que la « science de la famille » n'est pas encore établie en tant que discipline ; la preuve est qu'il n'existe toujours pas de définition de la famille généralement acceptée.

La famille

Quiconque pense que la famille se définit simplement par la triade père-mère-enfant fait erreur. Cela n'a jamais été le cas et aujourd'hui moins que jamais. La notion de famille est extrêmement mouvante et même la science ne peut pas fournir de définition de la famille généralement valable.

Recherche sur la famille

On doit un essai de définition à Rosemarie Nave-Herz pour qui la recherche sur la famille est au sens étroit « la recherche poursuivie par des individus ou des groupes dans le but d'acquérir de nouvelles connaissances sur le sujet de la famille ». Tandis qu'au sens large, elle considère la recherche sur la famille comme « l'ensemble des connaissances dont on dispose sur la famille, acquises au cours d'un processus ... d'activités et de réflexion scientifiques ».

La vie commune des différents membres d'une famille se présente de façon extrêmement complexe et s'organise selon des structures variées. Pour les décrire dans leur globalité, on

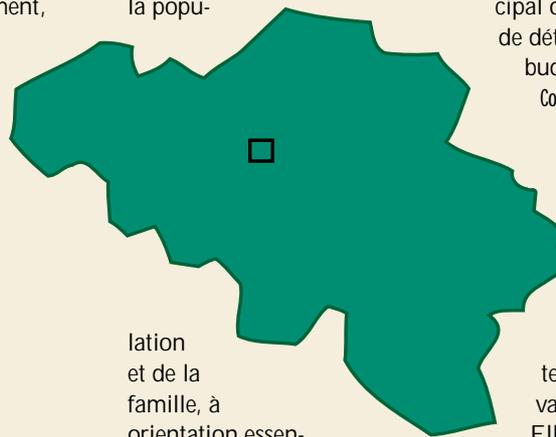
doit faire appel à différentes disciplines scientifiques telles que sociologie, psychologie, statistique ou démographie. Il s'agit donc fondamentalement de connaissances sur la famille et ce qui la concerne. Mais il est clair qu'avant de parler de recherche sur la famille il faut commencer par définir la notion de famille.

Sans prétendre à en présenter un tableau exhaustif, *Family Observer* fait succinctement, dans les pages qui suivent, le point de la recherche sur la famille dans quelques uns des Etats européens.

Belgique

En Belgique, la recherche sur la famille se concentre en premier lieu sur le secteur social. Dans ce pays, la sociologie de la famille a une longue tradition. Envisagée

au départ plutôt comme science comparée et descriptive, cette discipline évolue depuis les années 60 vers une conception empirique. A partir du début du XX^e siècle, la thématique de la famille et de la population fait l'objet d'une attention croissante. On considère la sociologie comme un instrument de solution de problèmes sociaux. Ce qui a amené à créer dans ce pays un Centre d'études de la popu-



lation et de la famille, à orientation essentiellement démographique et sociologique. Avec la transformation de l'Etat unitaire belge en Etat fédéral (1973), les compétences relatives à la famille et, en même temps, la majeure partie des activités de recherche sur la famille ont été

confiées à des autorités régionales.

Projets

Enquête sur le budget familial

Tous les ans, 2.500 ménages sont invités à inscrire dans le détail leurs recettes et leurs dépenses. D'autres données (p.ex. sur le logement, les NTIC comme Internet, les mobiles, etc.) ont été collectées parallèlement. Le principal objectif de cette étude est de déterminer la structure du budget moyen des ménages.

Contact : Dynoodt Ronny
<http://statbel.fgov.be>

La flexibilité du travail et les conséquences pour la famille

Cette étude s'intéresse en premier lieu aux répercussions de différentes formules souples de travail sur la vie familiale. Elle traite des questions suivantes :

- A quelles formules souples a-t-on recours actuellement ?
- Sont-elles imposées par l'employeur ou demandées par les salariés ?
- Quelle est leur incidence sur la famille (rapports entre parte-

naires, rapports parents-enfants, ...)?

Contact : Edmond Lambrechts,
Tél. : +32-2553 36 17
Fax : +32-2553 35 57

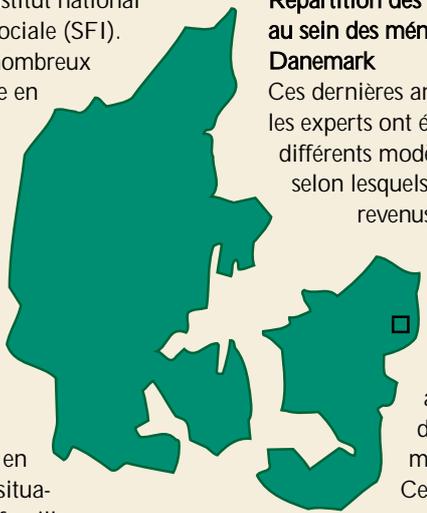
Fécondité et travail

Ce projet s'oriente sur deux grand axes : premièrement, le rapport entre la présence des femmes sur le marché du travail et le moment de la naissance de leurs enfants ; deuxièmement la fécondité souhaitée et réalisée. Les données obtenues sont utilisées pour l'étude de la fécondité et l'évaluation des conséquences politiques.

Contact : Marc Callens
e-mail : marc.callens@advalvas.be

Danemark

Au Danemark, la recherche sur la famille est effectuée en majeure partie par l'Institut national pour la recherche sociale (SFI). Parallèlement, de nombreux projets de recherche en rapport avec la famille sont conduits par d'autres instances (universités, autres organismes de recherche), souvent d'ailleurs en collaboration avec le SFI. Dans ce pays, la recherche sur la famille porte en premier lieu sur la situation générale de la famille moderne, la responsabilité au sein des familles ayant des enfants, le passage de l'enfance/adolescence à l'âge adulte jusqu'à l'âge de la retraite, ainsi que sur les conditions économiques dans lesquelles vivent les familles. Autres sujets : l'Etat providence et la répartition des crédits entre les différentes instances de recherche sur la famille et l'enfance.



Répartition des revenus au sein des ménages au Danemark

Ces dernières années, les experts ont élaboré différents modèles selon lesquels les revenus étaient répartis suivant certaines règles au sein des ménages. Ce projet a pour but,

premièrement de tester ces différents modèles pour fournir ensuite une appréciation du modèle préféré ; deuxièmement d'étudier la hiérarchie de la gestion financière dans les ménages.

Projets

Comment peut-on aider les familles et les enfants vivant dans un milieu criminel ?

Cette étude repose sur une définition des 14 groupes de familles les plus défavorisés. Les familles criminelles ayant des enfants sont un de ces groupes. On voudrait, à l'avenir, pouvoir mieux venir en aide aux enfants issus de ces familles. On se basera à cet égard sur les informations réunies dans le cadre de ce projet.

Participation des enfants aux travaux du ménage

On a étudié en détail ces dernières années la contribution inégale des femmes et des hommes aux travaux ménagers. Mais sans tenir compte de la participation des enfants. On a donc été amené à se demander si, sur le même modèle, les filles aidaient plus à la maison que les garçons et, si oui, pourquoi.

Finlande

Ces dix dernières années, en Finlande, la recherche sur la famille s'est concentrée sur le problème de la conciliation de la vie professionnelle et familiale. Ceci, dans le contexte d'un chômage élevé, en contraste manifeste avec les charges importantes pesant sur les personnes actives. On s'intéresse également d'une façon générale au rôle et à la charge de travail des femmes.

La forte récession du début des années 90 a fait découvrir des inégalités et une pauvreté auxquelles on a d'abord eu du mal à croire dans un pays comme la Finlande, particulièrement fier de sa réputation internationale d'Etat providence.

L'augmentation de la consommation de drogues et d'alcool chez les jeunes a également retenu l'attention. Ce qui a amené à orienter aussi la recherche sur la problématique de marginalisation de familles, d'enfants et d'adolescents.

Projets

Interface travail-famille

Le travail et la famille sont deux aspects essentiels de la vie d'un adulte. Trouver un équilibre entre ces deux domaines représente pour beaucoup une situation à laquelle il faut savoir s'adapter en permanence. Les interactions entre le double rôle de personne économiquement active et d'élément de la famille ont été étudiées dans l'optique des femmes, des hommes et des ménages à deux salaires.

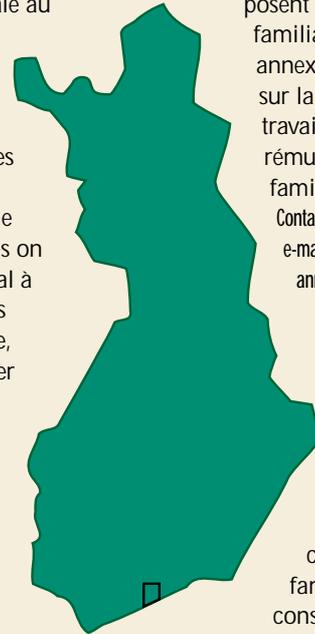
Contact : Ulla Kinnunen
e-mail : ukinnunenpsyka.jyu.fi

Travail rémunéré et non rémunéré dans la famille

Cette étude porte sur deux questions : la répartition du travail rémunéré et non rémunéré dans la famille et la difficulté de concilier vie professionnelle et responsabilités familiales. Elle s'insère dans un projet de recherche comparée conduit dans plusieurs Etats européens. Dans le cadre de ce projet, on étudie les possibilités dont dis-

posent la politique familiale et les ressorts annexes et leur influence sur la répartition du travail rémunéré et non rémunéré dans la famille.

Contact : Anneli Miettinen
e-mail : anneli.miettinen@vaestoliitto.fi



Adéquation famille et travail

Ce projet analyse les pratiques, les conditions préalables et les obstacles de l'adéquation famille et travail, en considérant différents lieux de travail et différentes phases de la vie familiale. L'objectif est de développer de nouvelles méthodes sur les 11 lieux de travail étudiés. Le projet analyse aussi les répercussions des tendances actuelles dans le monde du travail et dans la politique sociale sur l'égalité entre femmes et hommes.

Contact : Minna Salmi
e-mail : minna.salmi@stakes.fi

Allemagne

L'Allemagne réserve une place éminente à la recherche sur la famille. On pourrait presque parler de boom. Cependant, la majeure partie des travaux dans

ce domaine s'orientent sur les réalités des différents *Laender*, les conditions de vie des familles étant spécifiques du *Land* considéré. Il est donc difficile d'effectuer une recherche comparée. Le grand public s'intéresse aussi en général surtout à ce qui se passe dans son propre *Land*. Néanmoins, les changements intervenus en Europe ces dernières années ont contribué à élargir la vision ; on est aujourd'hui plus attentif à ce qui se passe sur le reste du continent.

Projets

Evolution de la famille et politique familiale - comparaison internationale

Ce projet de recherche documentaire et analyse, dans une comparaison internationale, les changements intervenant dans la famille et l'évolution de la politique familiale. Des études par pays, des analyses comparées et la création d'une banque de données font partie de ce projet.

La contraception au cours de la vie. Etude de planification familiale du Centre fédéral d'orientation en matière de santé.

Ce projet entend étudier les comportements contraceptifs et les grossesses non désirées dans le contexte du milieu dans lequel vivent les sujets et de leur curriculum. Il permettra de réunir des connaissances pour l'éducation sexuelle et l'orientation.

Contact : Cornelia Helfferich
Tél. : +49-761-276624

En quoi la situation des parents isolés diffère-t-elle de celle d'une famille bi-parentale ?

Ce projet comprend les phases suivantes :

- Description de la diversité de situations des parents isolés
- Connaissances précises sur le nombre et la répartition régionale des parents isolés
- Comparaisons systématiques des parents isolés et des familles monoparentales
- Analyse de la dynamique du rôle de parent isolé au cours de la vie
- Recensement des besoins des parents isolés concernant les prestations spéciales de soutien ; recensement et évaluation des prestations existant actuellement.

Contact : Andrea Schröther
e-mail : schroeter@lehre.sowi.uni-mainz.de
Tél. : +49-6131-394027
Fax : +49-6131-395569

Rapports de transferts inter-générationnels et évolution dans la post-adolescence

Ce projet a pour objectif d'analyser la « post-adolescence », autrement le début de l'âge adulte.

L'analyse est effectuée tant dans l'optique

des jeunes adultes que dans celle de leurs parents.

Les principaux points abordés sont le processus de détachement des jeunes

adultes quittant le foyer de leurs parents, les débuts de l'autonomie ainsi que les rapports de transferts socio-économiques, en particulier les prestations économiques et les « services » fournis par les parents à leurs enfants et les contre-prestations des jeunes adultes.

Contact : Hans-Peter Buba
Tél. : +49-951-8632594

Portugal

Au Portugal, la recherche sur la famille n'a guère que vingt ans. Au début, elle s'est surtout concentrée sur des études de cas détaillées et sur l'évaluation de statistiques intéressantes pour la famille. Elle a commencé à s'intensifier au cours des années 90. On peut résumer la situation comme suit : la recherche sur la famille est, au Portugal comme partout ailleurs, un domaine interdisciplinaire. Il n'existe toujours pas d'institution s'occupant uniquement de ce sujet. La recherche sur la famille est menée à la fois en tant que recherche fondamentale et sous forme de projets à la demande de politiques ou de divers organismes poursuivant des objectifs particuliers.

Depuis l'entrée du Portugal dans l'UE, le nombre des études concernant la famille (p.ex. études de fécondité) a augmenté. Les études de cas sont l'occasion de mener divers types d'enquêtes sur la famille, portant sur l'ensemble du pays. En même temps, la recherche sur la famille se diversifie avec l'introduction de l'aspect de la comparaison. Toute une série de projets sont intégrés dans des projets de recherche internationaux.

Projets

Enfants maltraités et enfants délaissés par leur famille

Le but premier de ce projet était de classer les formes de maltraitance et de délaissement et d'établir les rapports avec le contexte social.

Contact : Ana Nunes de Almeida
e-mail : ana@ics.ul.pt

La famille dans le Portugal d'aujourd'hui : structures, dynamique et devoirs

On a étudié en particulier les structures familiales, les processus de socialisation et les devoirs (au sein de la famille, entre les générations) pour avoir une vue d'ensemble des formes familiales. On a en même temps recherché les rapports entre l'organisation de la famille et les facteurs sociaux, économiques et locaux.

Contact : Karin Wall
e-mail : karin.wall@ics.ul.pt

Jeunes Européens. Leur avenir de travail et de vie familiale

La Grande-Bretagne, l'Irlande, la Suisse et la Norvège sont aussi associées à ce projet qui s'interroge sur l'idée que se font les jeunes de leur travail à l'avenir et la façon dont ils envisagent de l'articuler avec leur vie familiale.

Contact : Maria das Dores Guerreiro
e-mail : maria.guerreiro@iscte.pt

Le travail des enfants au Portugal

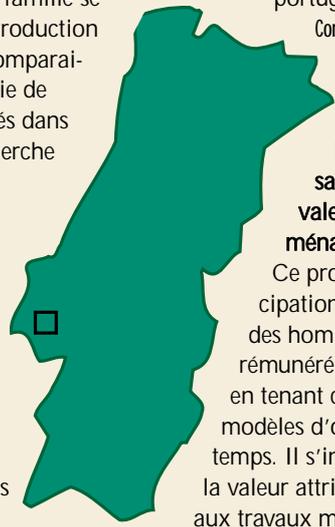
Cette étude cherche à savoir en quoi consiste le travail des enfants dans les familles portugaises.

Contact : Teresa Feliciano
e-mail : dados@depefp.pt

Modèles d'organisation du temps et valeur du travail ménager

Ce projet étudie la participation des femmes et des hommes au travail rémunéré et non rémunéré en tenant compte de modèles d'organisation du temps. Il s'interroge aussi sur la valeur attribuée au Portugal aux travaux ménagers.

Contact : Heloisa Perista
e-mail : cesis@mail.telepac.pt



Abonnez-vous à la série «Emploi & affaires sociales»!

Prix au Luxembourg (TVA exclue)

Abonnement annuel (12 numéros)	EUR 150
Prix par numéro	EUR 15

Au nombre de ces publications figurent les rapports annuels produits par la DG «Emploi et affaires sociales» tels que L'emploi en Europe, L'égalité des chances pour les femmes et les hommes dans l'Union européenne ainsi que d'autres documents clés sur les thèmes «Emploi et Fonds social européen», «Égalité entre femmes et hommes», «Santé et sécurité au travail», «Sécurité sociale et insertion sociale», «Relations du travail et mutations industrielles» et «Droits fondamentaux et antidiscrimination».

Pour toute commande, veuillez vous adresser au bureau de vente de votre choix (voir adresses au verso ou <http://eur-op.eu.int>).

La présente publication ne fait pas partie de l'abonnement mentionné ci-dessus et est diffusée gratuitement.



OFFICE DES PUBLICATIONS OFFICIELLES
DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

L-2985 Luxembourg